



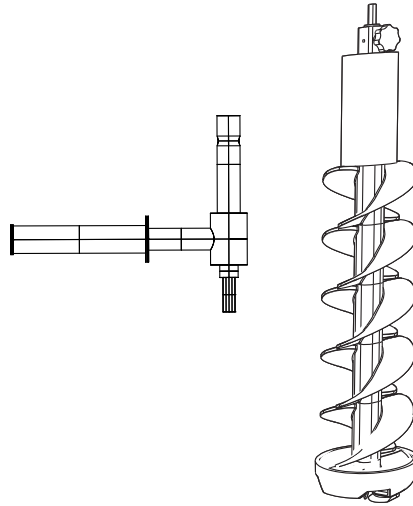
ICE AUGER KIT

6" DRILL HOLE DIAMETER

OPERATOR'S MANUAL

Model AGR100M

Form No. ASP-AGR100M-CAN-MSTR-M



THANK YOU FOR YOUR PURCHASE!

**SCAN
REGISTER
ONLINE TODAY**



- ✓ ACTIVATE YOUR **2 YEAR WARRANTY**
- ✓ RECEIVE **90 DAYS BONUS COVERAGE**
- ✓ VISIT **SHOPJOE.COM/REGISTER**

Place UPC sticker here

Failure to register your product purchase will not diminish your warranty rights. For more information visit shopjoe.com



**UPGRADE YOUR COVERAGE
AT SHOPJOE.COM/REGISTER**
FOR UP TO 3, 4, OR 5 YEARS OF TOTAL TOOL COVERAGE

When we say we stand behind our product, we mean it! Now you can blow, mow, cut, saw or tend to any other yard task with confidence, knowing that if there is a problem with your tool within the warranty period, we will gladly solve it.

HAS YOUR SNOW JOE
EXPERIENCE LEFT
YOU SMILING? 😊

**TELL YOUR FRIENDS
AND TAG US!**

We love to hear your feedback! Share your experience by writing comments and reviews on shopjoe.com, or connect with us on social media!



@SNOWJOECO

#GOWITHJOE

OR HAS SOMETHING
LEFT YOU LESS
THAN SATISFIED? 😞

**WE'RE SORRY
ABOUT THAT!**

Our friendly customer service team is ready to help you with any issues you may have.



CALL US

1-866-225-9723



For fastest response

CHAT WITH US

SHOPJOE.COM/CHAT

Original instructions.

© 2026 Manufactured for All Season Power LLC.

Snow Joe®, Sun Joe®, Aqua Joe® and Auto Joe® are

registered trademarks used under license from Weather Brands LLC.

New Castle, DE 19720



ICE AUGER KIT

6" DRILL HOLE DIAMETER

OPERATOR'S MANUAL

Model AGR100M

Form No. ASP-AGR100M-CAN-MSTR-M

POWER TOOL COMPATIBILITY REQUIREMENTS

This ice auger drill bit is sold as an accessory only. A compatible cordless drill or power auger drive is required for operation and is not included.

The selected power tool must be compatible with the auger shaft connection.

For cordless drill applications, use a drill equipped with a 1/2 in. (13 mm) chuck.



WARNING! Using an incompatible or improperly configured power tool may result in poor drilling performance, equipment damage, loss of control, or personal injury.

Drill power and torque capacity may affect drilling speed and overall performance. A higher-torque cordless drill is recommended for improved drilling efficiency, especially when drilling through thick ice.

Before use, ensure that the selected power tool meets the following requirements:

- Compatible with the auger shaft connection.
- Equipped with a suitable chuck or drive connection.
- Capable of providing sufficient torque for ice drilling.
- Operated according to the power tool manufacturer's instructions.

SAFETY WARNINGS



WARNING! Read all safety warnings and instructions before use. Failure to follow the warnings and instructions may result in serious injury.

General Safety

- This product is designed for drilling holes in ice only. Do not use this product on wood, metal, concrete, or any other material.
- This product must be used with a compatible cordless drill or power auger drive. Do not attempt to operate the auger manually.
- Inspect the auger, blades, shaft, and connection components before each use. Do not use the product if any part is damaged, loose, bent, or worn.
- Keep children and bystanders away from the work area during operation.
- Wear safety glasses and protective gloves when operating or handling the auger.
- Keep hands, clothing, and other body parts away from the rotating auger.

Cordless Drill Safety

- Use a compatible cordless drill with sufficient torque capacity and a 1/2 in. (13 mm) chuck.
- Make sure the auger shaft is securely tightened in the drill chuck before operation.
- Always hold the cordless drill firmly with both hands during use.
- Use the auxiliary handle of the drill whenever available.
- Use the low-speed/high-torque setting when drilling ice.
- Do not use the hammer mode or impact mode of the drill.
- Be prepared for sudden torque reaction when the auger contacts the ice.

Operation Safety

- Place the auger vertically on the ice surface before starting the drill.
- Start the drill at low speed and maintain control during operation.
- Do not apply excessive downward pressure. Allow the blades to cut through the ice.
- Do not touch or attempt to stop the rotating auger.
- Stop the drill completely before lifting the auger out of the ice.
- Never carry or transport the auger while it is rotating.

Ice Surface Safety

- Check ice thickness and ice conditions before drilling or entering the ice.
- Do not operate on unsafe, cracked, or unstable ice.
- Use appropriate ice fishing safety equipment when operating on frozen surfaces.
- Be aware of slippery surfaces and maintain stable footing during operation.

Blade Safety

- The blades are sharp and may cause serious injury. Handle with care.
- Do not touch the blades with bare hands.
- Install the blade protector when the auger is not in use.
- Keep blades clean and dry after use to prevent corrosion.
- Replace damaged or worn blades before operation.

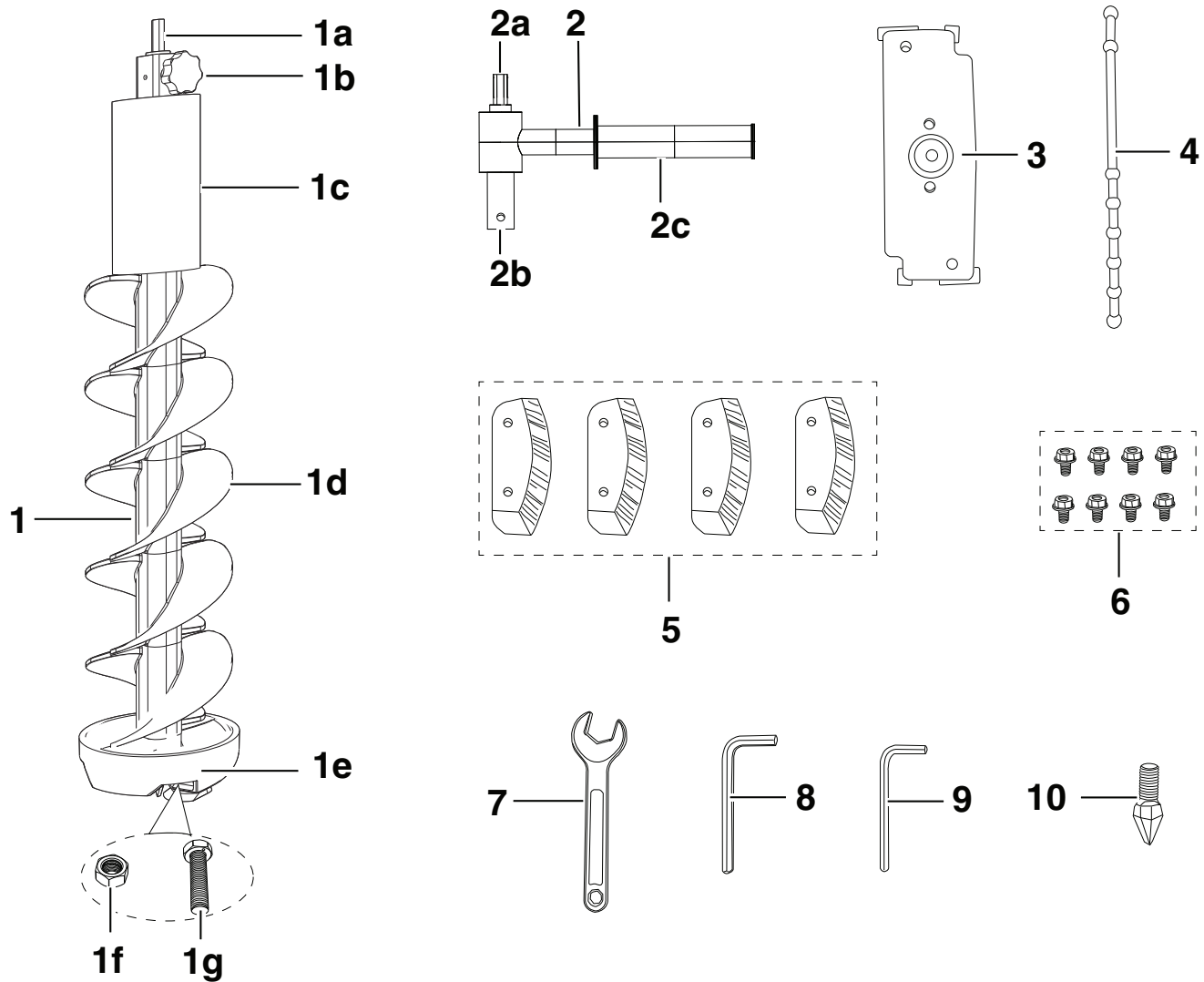
Storage and Maintenance

- Remove ice, water, and debris from the auger after each use.
- Dry the auger before storage.
- Store the product in a dry place away from children.
- Use the blade protector during storage or transportation.

Know Your Ice Auger Kit

Read the operator's manual and safety instructions carefully before operating your ice auger kit. Save this manual for future reference.

Whats Included in the Box



1. Ice Auger Assembly

- 1a.** Auger Shaft
- 1b.** Shaft Lock Knob
- 1c.** Foam Grip
- 1d.** Auger Flight (5)
- 1e.** Blade Holder Assembly
- 1f.** Blade Holder Nut
- 1g.** Blade Holder Screw

2. Auxiliary Handle Assembly

- 2a.** Handle Shaft
- 2b.** Handle Shaft Adapter
- 2c.** Handle Grip
- 3.** Blade Protector
- 4.** Rubber Retaining Strap
- 5.** 4 pcs Blade (2 spares)

6. 8 pcs Blade Fastener (4 spares)

- 7.** Wrench
- 8.** Hex Key (5 mm)
- 9.** Hex Key (4 mm)
- 10.** Center Pilot Bit

Technical Specifications

Product Type	Ice Auger
Application	Drilling holes in ice
Compatible Power Tool	Cordless drill or power auger drive (Not included)
Chuck size required	1/2 in. (13 mm) chuck
Auger Diameter	6 in. (150 mm)
Overall Length	28.4 in. (72 cm)
Material	[Aluminum alloy tube / nylon auger / stainless steel blades & center pilot bit]
Rotation Direction	Clockwise
Operating Temperature	-40°C to 40°C (-40°F to 104°F)
Product Dimension (After auxiliary handle assembled)	31.9*9.8*6.0 INCH (81*25*15.2 CM)
Net Weight	3.75 lbs (1.7 kg)
Gross Weight	5.34 lbs (2.42 kg)

Compatible Power Tool Recommended Specifications:

Compatible drill voltage	18V or higher
Motor type	Brushless recommended
Minimum torque	725 in-lbs (82 Nm)
Battery requirement	4Ah or higher lithium-ion
Required drill mode	DRILL mode only
Required gear setting	LOW gear / high torque

NOTE: Torque and voltage requirements listed above are based on industry standards for drill-adaptive ice auger bits. Drill manufacturer specifications may vary. Always refer to your drill's owner's manual.

ASSEMBLY

A. Install the Center Pilot Bit



WARNING! Always wear cut-resistant gloves. The Center Pilot Bit and blades are extremely sharp.



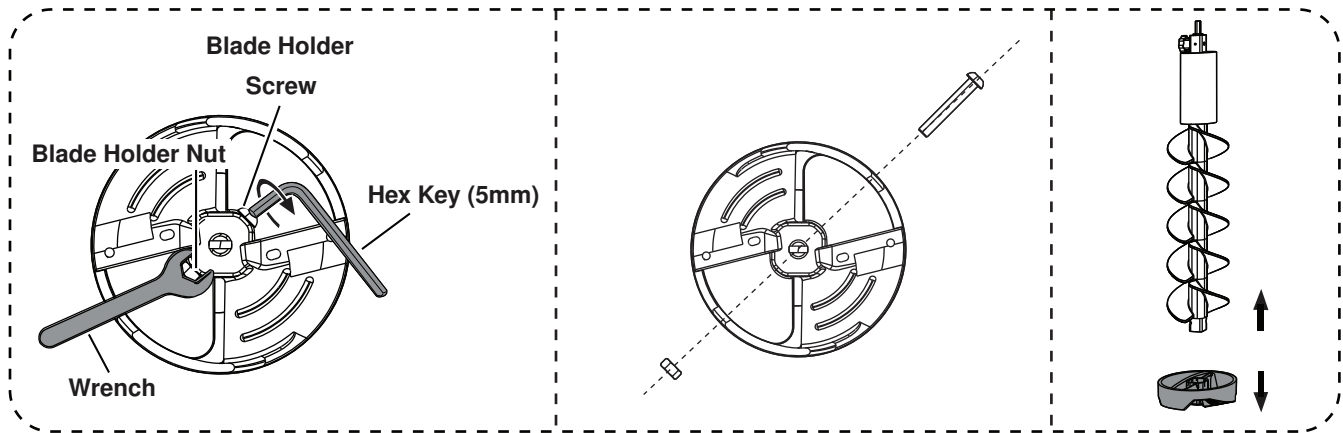
WARNING! Remove the battery from the drill or turn off the powerhead before assembly.

1. Remove the blade holder assembly from the unit.
2. Insert the threaded end of the Center Pilot Bit into the center hole at the bottom of the auger shaft.
3. Thread it in by hand until snug.
4. Tighten securely but do not over-tighten.
5. Verify that the Center Pilot Bit is straight and firmly seated.

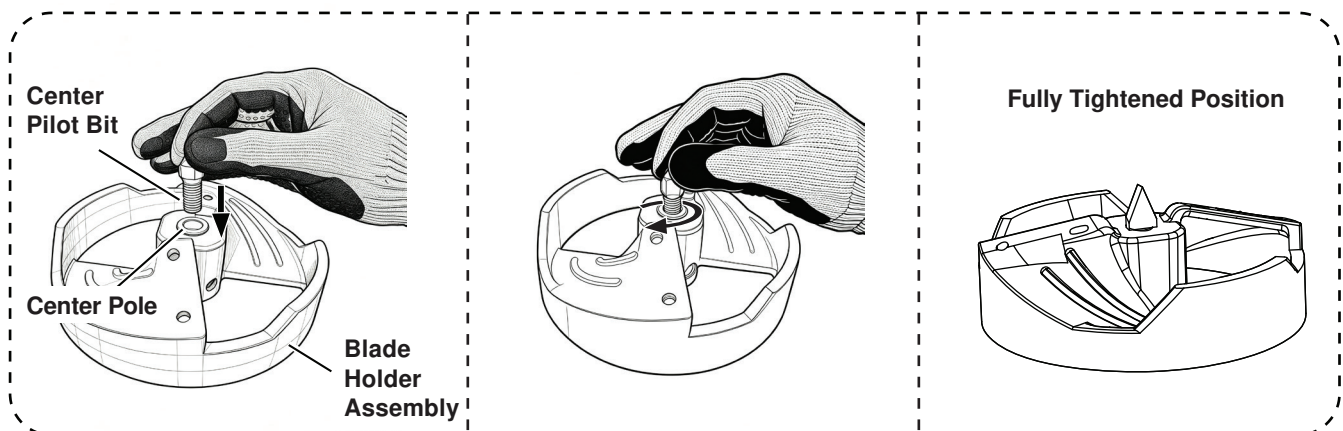


WARNING! The Center Pilot Bit is sharp. Keep your hands clear of the tip during installation and during later blade installation.

Step 1



Step 2 - Step 5



B. Install the Blades



WARNING! Always wear cut-resistant gloves. The Center Pilot Bit and blades are extremely sharp.

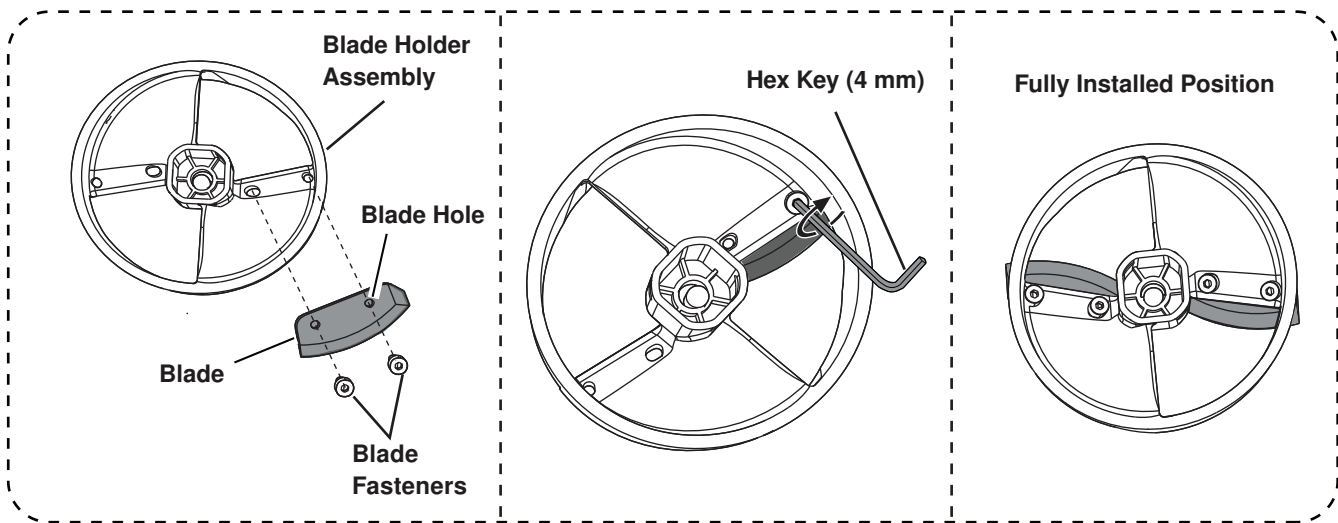


WARNING! Remove the battery from the drill or turn off the powerhead before assembly.

1. At the angle shown below, place one blade underneath the blade holder assembly (not on top) and align the mounting holes.
2. Insert the blade fasteners through the blade and the blade holder assembly.
3. Tighten securely using the supplied hex key (4 mm).
4. Repeat for the second blade.
5. Check that both blades are firmly seated and do not wobble.

NOTE: Always replace both blades at the same time to maintain balanced cutting performance.

Step 1 - Step 5



C. Install the Blade Holder Assembly onto the Auger



WARNING! The Center Pilot Bit and blades are sharp. When installing, keep a safe distance between your hands and their sharp surfaces.



CAUTION! To reduce the risk of cuts while installing the blade holder assembly, you may temporarily cover the tip of the Center Pilot Bit and blades with a short piece of rubber or vinyl tubing, or several layers of electrical tape.



CAUTION! Remove the temporary cover completely before drilling. Do not use cloth, loose material, or anything that could become entangled in the auger.



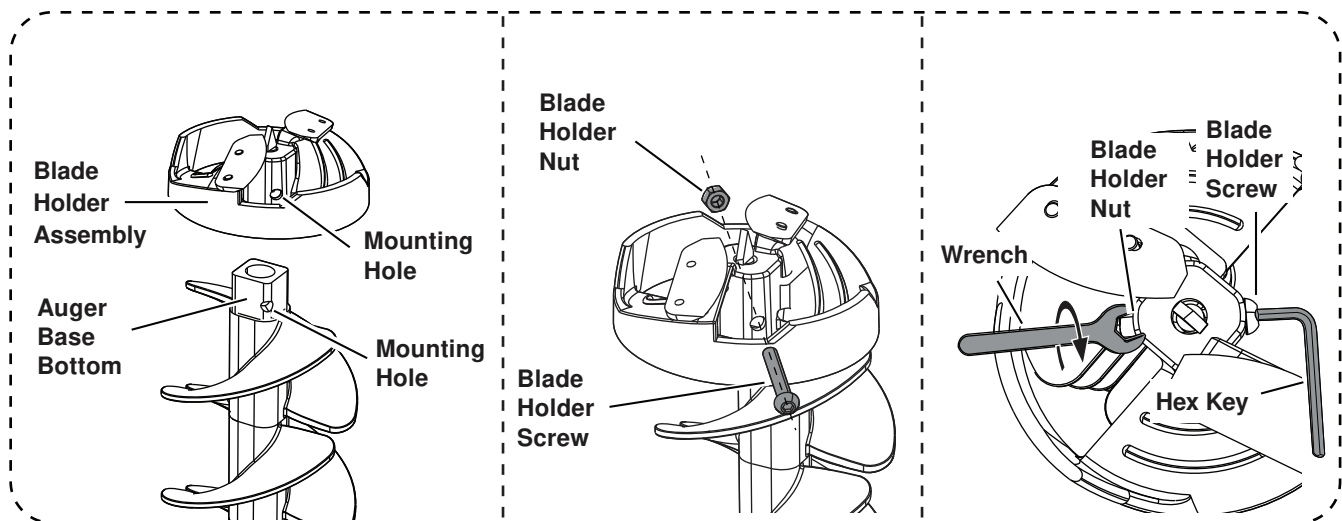
CAUTION! If possible, secure the auger shaft in a vise or clamp. This gives you better control and reduces the risk of cuts.

1. Align the mounting holes on the auger base and the blade holder assembly.
2. Insert the blade holder screw through the blade holder assembly and the auger base. Press it in until it is fully seated.
3. Screw the blade holder nut onto the end of the blade holder screw. Tighten blade holder nut securely using the supplied wrench and hex key.
4. Verify that the blade holder assembly is firmly attached.

NOTE: Do not over-tighten. Over-tightening may damage the bolts or the blade assembly.

NOTE: No assembly order can eliminate all cut risk. Always wear cut-resistant gloves and handle the auger carefully.

Step 1 - Step 4



D. Install the Auxiliary Handle



WARNING! Never operate the drill without the auxiliary handle attached. Loss of control can cause serious injury.

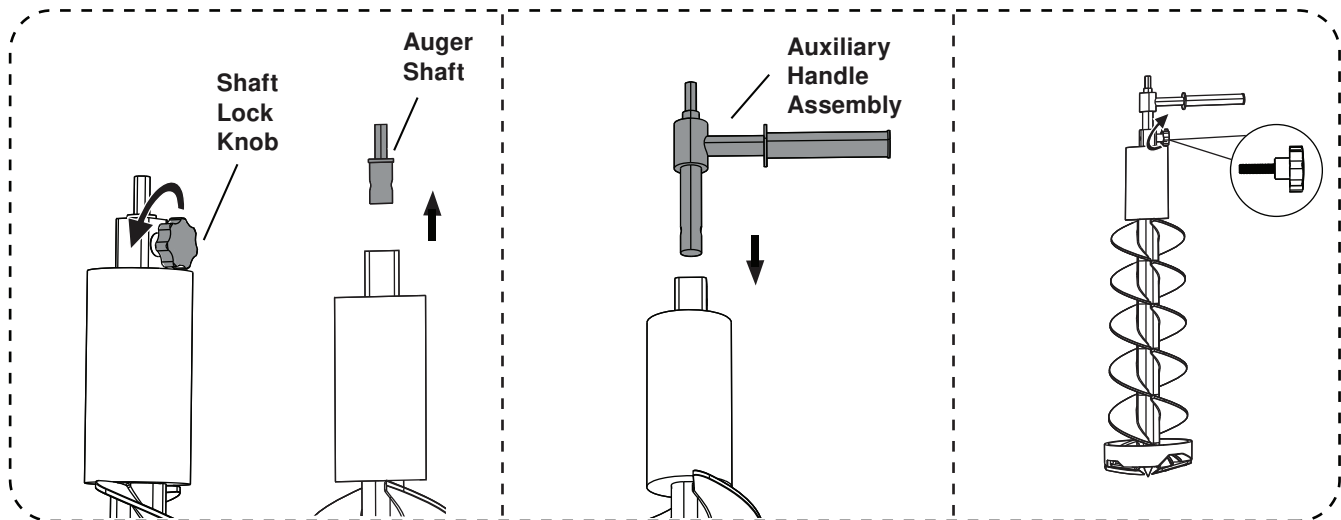
NOTE: The auxiliary handle is intended for use with an electric drill. If you are using a powerhead with its own handles, skip this step and do not install the auxiliary handle.

1. Loosen and remove the shaft lock knob from the top of the auger.
2. Remove the pre-installed auger shaft.
3. Position the auxiliary handle over the shaft opening.
4. Reinsert the shaft lock knob through the auxiliary handle and the top auger base.
5. Tighten the shaft lock knob securely.
6. Check that the auxiliary handle is firmly locked in place before use.

NOTE: Do not over-tighten. Over-tightening may damage the bolts or the blade assembly.

NOTE: No assembly order can eliminate all cut risk. Always wear cut-resistant gloves and handle the auger carefully.

Step 1 - Step 6



Auxiliary Handle — Cordless Drill vs. Powerhead

For drill use:

The auxiliary handle is required. Always install it before connecting the auger to the drill.

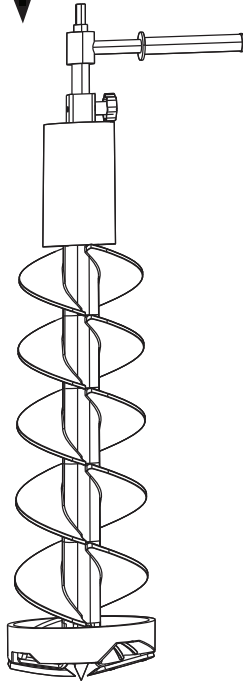
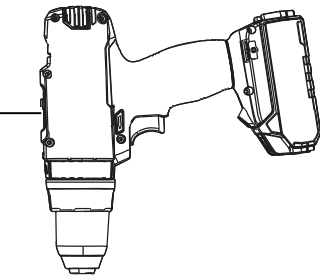
For powerhead use:

The auxiliary handle is normally NOT required. Most powerheads are equipped with their own handles. Do not install the auxiliary handle on the auger when using a powerhead, unless the powerhead manufacturer specifically instructs otherwise.

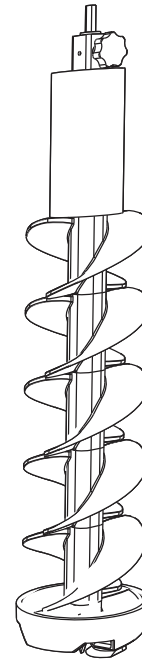
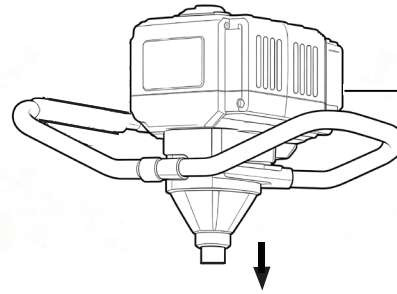


WARNING: Always drill with two hands. When using a powerhead, keep one hand on each powerhead handle. When using an electric drill, keep one hand on the auxiliary handle and the other hand on the drill handle.

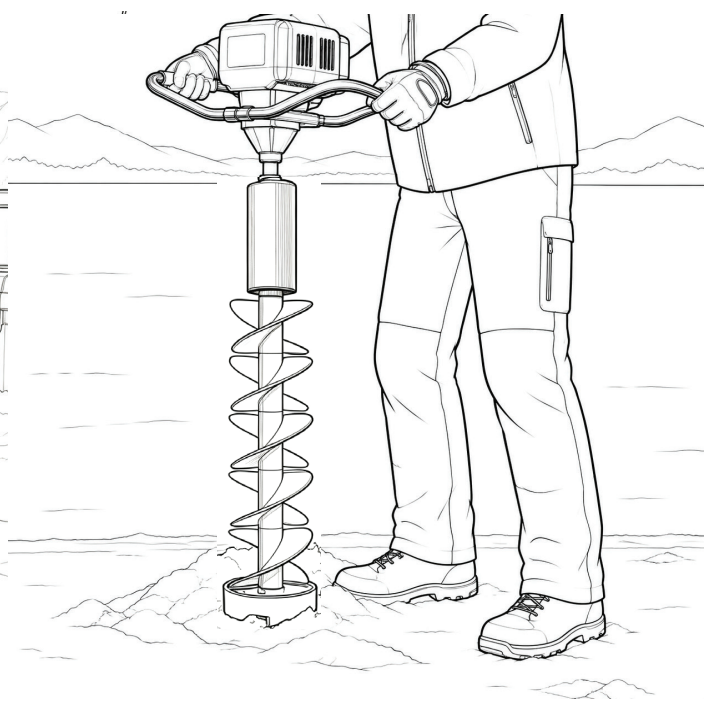
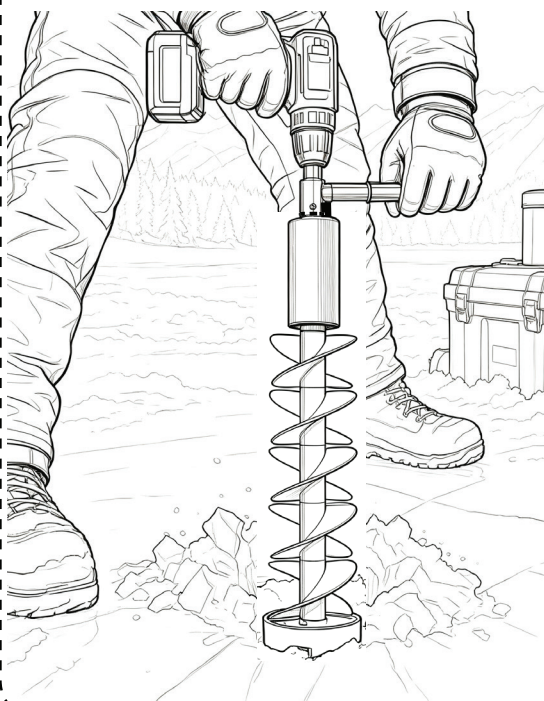
Cordless Drill (Not Included)



Powerhead (Not Included)



Use Case Simulation



Operation Tips



WARNING: Always drill with two hands. One hand on the auxiliary handle, the other hand on the drill. When using a powerhead, keep one hand on each powerhead handle. Never drill with one hand.



WARNING: Do not wear loose clothing, scarves, drawstrings, or jewelry that could become entangled in rotating parts.



WARNING: Always stand on the ice when operating the auger. Never stand on an oil drum, bucket, chair, or any other object to gain height.



WARNING: If you lose control of the auger while drilling, release the trigger or throttle immediately. Let go of the auger rather than be thrown by the torque.



WARNING: Never place your hands near the chuck, adapter, or any rotating part while drilling.



CAUTION: Always verify ice thickness and safety before drilling. Refer to local ice safety guidelines.

NOTE: THE DRILL AND POWERHEAD ARE NOT INCLUDED. ALWAYS FOLLOW THE DRILL OR POWERHEAD MANUFACTURER'S MANUAL FOR STARTING, THROTTLE, GEAR, AND SHUTDOWN PROCEDURES.

Connecting to a Drill or Powerhead

NOTE: The electric drill and powerhead are NOT included and must be purchased separately. Always follow the drill or powerhead manufacturer's manual for operation and safety.



WARNING: Remove the battery from the drill or powerhead before assembly or adjustment.



CAUTION: Do not use an impact driver. Do not use a hammer drill in hammer mode. Use only a standard drill in DRILL mode, LOW gear.

1. Make sure the ice auger is securely attached to your drill or powerhead.
2. Check that the blades and Center Pilot Bit are properly installed and tight.
3. Place the auger vertically on the ice at the desired drilling location.
4. Grip the auxiliary handle with one hand and grip cordless drill with the other hand. Or, grip the powerhead with both handles.
5. Start the drill or powerhead according to its manufacturer's manual.
6. Apply steady, even downward pressure. Do not force the auger.
7. Periodically pull the auger up and down to help clear ice shavings from the hole.

8. Once the hole is drilled, stop the drill or powerhead and wait for the auger to stop completely before removing it from the hole.
9. Remove the battery from the drill, or shut off the powerhead, after use.

Maintenance and Storage

After Each Use

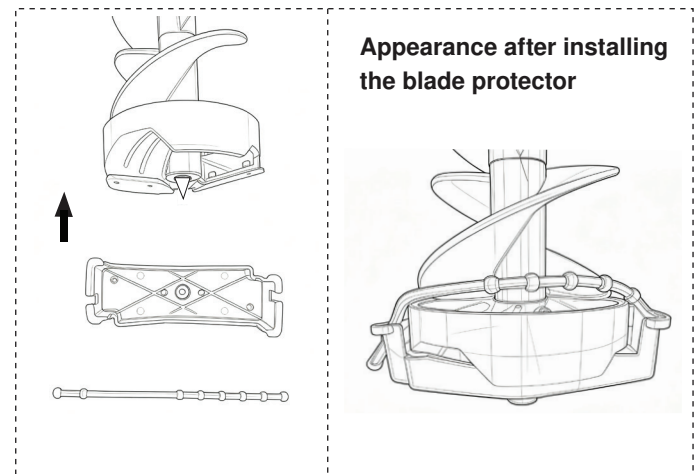
Wipe the auger shaft, blade holder assembly and Center Pilot Bit with a dry cloth to remove moisture, ice, and debris.

Inspect the blades for damage, dullness, or looseness. Replace or tighten as needed.

Check screw and nut on the blade holder assembly. Tighten if loose.

Check the Center Pilot Bit for tightness and damage. Tighten if loose. Replace if bent, dull, or damaged.

Install the blade protector with rubber retaining strap before transporting or storing the auger.



CAUTION: Always wear cut-resistant gloves when handling the blades or the Center Pilot Bit. They are sharp.

Blade Replacement



WARNING: Always wear cut-resistant gloves. Blades are extremely sharp.

Remove the battery from the drill or the powerhead before replacing blades.

Remove the old blades from the blade assembly.

Install the new blades underneath the blade holder assembly, following the assembly instructions in this manual.

Tighten the blade fasteners securely using the supplied hex key (4 mm).

Check that both blades are firmly seated and do not wobble.

NOTE: Always replace both blades at the same time to maintain balanced cutting performance.

Center Pilot Bit Maintenance

Check the Center Pilot Bit is snug. Do not over-tighten.

If the tip is dull, bent, or damaged, replace it.

Apply a light coat of lubricant (not included) to the threads before reinstallation to help prevent seizing in cold weather.

Do not use an impact driver or excessive force when installing or removing the Center Pilot Bit.

 **CAUTION: The Center Pilot Bit is sharp. Keep your hands clear of the tip during maintenance.**

Before Off-Season Storage

Clean the auger thoroughly. Remove all ice, water, and debris.

Apply a light coat of WD-40 or a similar lubricant (not included) to the blades, Center Pilot Bit, and exposed metal parts to help prevent rust.

Install the blade protector.

Store the auger in a dry place.

Do not store the auger with the blades exposed.

Store the auger away from children.

 **CAUTION: Never store the auger with the blades exposed. Sharp blades can cause serious injury.**

General Inspection Before Each Use

Check the blade protector for damage.

Check the auxiliary handle (if used with a cordless drill) for tightness.

Check the auger shaft for wear or damage.

Check all screws, nuts, and fasteners for tightness.

Check that the Center Pilot Bit is straight and secure.

NOTE: The electric drill and powerhead are NOT included. Always refer to the drill or powerhead manufacturer's manual for maintenance and storage of those items.

Model and Serial Numbers

When contacting the company, reordering parts, or arranging service from an authorized dealer, you will need to provide the model and serial numbers, which can be found on the decal located on the housing of the unit. Copy these numbers into the space provided below.

Record the following numbers from the housing or handle of your new product:

Model #:

A G R 1 0 0 M

Serial #:



TROUBLESHOOTING



WARNING! Always remove the battery from the drill or turn off the powerhead before inspecting, adjusting, or replacing any part. The blades and the Center Pilot Bit are extremely sharp. Always wear cut-resistant gloves.

NOTE: The electric drill and powerhead are NOT included. For problems related to the drill or powerhead itself, refer to the drill or powerhead manufacturer's manual.

Problems	Possible Cause	Solution
Auger does not cut into ice, or cuts very slowly	Blades are dull, damaged, or worn	Replace both blades at the same time
	The blade is not installed correctly	Refer to the "Installing Blades" section in the instruction manual.
	Drill or powerhead is in hammer/impact mode	Set to DRILL mode only
	Drill is in high gear	Switch to LOW gear / high torque
	Insufficient torque from the drill	Use a drill with 18V or higher and at least 725 in-lbs (82 Nm) torque
	Center Pilot Bit is dull, bent, or missing	Replace or reinstall the Center Pilot Bit
	Ice is too thick for this auger bit	Do not force the auger. Use a longer auger bit or appropriate equipment for thicker ice
Auger spins but does not penetrate the ice	Chuck is loose	Re-tighten the chuck
	Auger shaft is not fully inserted into the chuck	Reinsert and tighten securely
	Blades are installed upside down	Reinstall blades correctly
	Too much downward pressure is applied	Reduce pressure and let the blades cut
Auger wobbles or vibrates during drilling	Blade holder assembly is loose	Tighten the blade holder nut and screw securely
	Blades are not seated properly	Reinstall both blades and check for wobble
	Center Pilot Bit is bent or loose	Tighten or replace the Center Pilot Bit
	Auger shaft is not secure in the chuck	Re-tighten the chuck
	Chuck jaws are worn or damaged	Refer to the drill manufacturer's manual
Auger binds or stalls in the ice	Excessive downward pressure	Reduce pressure and allow the blades to cut
	Ice shavings are not clearing from the hole	Periodically pull the auger up and down to clear shavings
	Blades are dull	Replace both blades
	Drill torque is insufficient	Use a drill that meets the recommended specifications
	Auger is being used in the wrong gear	Switch to LOW gear / high torque

Problems	Possible Cause	Solution
Chuck slips on the auger shaft	Chuck is not tight enough	Re-tighten the chuck
	Auger shaft is greasy or worn	Clean the auger shaft. Replace if worn
	Chuck size is incorrect	Use a 1/2 in. (13 mm) chuck only
	Drill chuck is damaged	Refer to the drill manufacturer's manual
Drill overheats or shuts down during use	Drill does not meet minimum torque requirements	Use a higher-torque drill
	Drill is in high gear	Switch to LOW gear
	Excessive downward pressure is applied	Reduce pressure
	Battery is cold or low	Warm the battery and charge fully before use
	Drill is being overloaded	Let the drill cool down and follow its duty cycle
Blades wear out too quickly or break	Drilling into dirty ice (sand, gravel, debris)	Avoid dirty ice. Replace blades as needed
	Blades are installed incorrectly	Reinstall blades underneath the blade holder assembly
	Blade fasteners are over-tightened	Tighten securely but do not over-tighten
	Impact driver or hammer mode was used	Use only a standard drill in DRILL mode
Center Pilot Bit is loose, bent, or difficult to remove	Normal vibration during use	Check tightness before each use. Tighten if loose
	Threads are seizing in cold weather	Apply a light coat of lubricant to the threads before reinstallation
	Excessive force or impact driver was used	Do not use an impact driver. Do not over-tighten
Auxiliary handle is loose or will not stay in place	Shaft lock knob is not tight	Tighten the shaft lock knob securely
	Threads are damaged	Contact customer service for replacement parts
	Auxiliary handle is installed while using a powerhead	Remove the auxiliary handle when using a powerhead with its own handles
Powerhead will not connect properly	Output shaft does not match the auger drive adapter	Verify compatibility. Do not modify the product
	Locking pin or bolt is not installed correctly	Align holes and tighten the shaft lock knob securely
	Connection is loose	Check and tighten all fasteners before use
Auger cuts crooked or off-center	Center Pilot Bit is bent	Replace the Center Pilot Bit
	Blade holder assembly is misaligned	Reinstall and tighten the blade holder assembly
	Excessive downward pressure is applied	Apply steady, even pressure only
Ice conditions are unsafe	Ice is too thin, cracked, or unstable	Do not drill or stand on unsafe ice. Follow local ice safety guidelines
	Ice color indicates weakness (gray or candled ice)	Never go out on gray or candled ice



OUR CUSTOMER PROMISE + LIMITED WARRANTY

ABOVE ALL ELSE, All Season Power, LLC (“All Season Power”) is dedicated to you, our customer. We strive to make your experience as pleasant as possible. Unfortunately, there are times when a Snow Joe®, Sun Joe®, Aqua Joe® or Auto Joe® product (“Product”) does not work or breaks under normal operating conditions. We think it’s important that you know what you can expect from us. That’s why we have a Limited Warranty (“Warranty”) for our Products.

OUR WARRANTY:

All Season Power warrants new, genuine, powered and non-powered Products to be free from defects in material or workmanship when used for ordinary household use for a period of two years from the date of purchase or delivery by the original, end-user purchaser when purchased from All Season Power or from one of All Season Power’s authorized sellers with proof of purchase. Because All Season Power is unable to control the quality of its Products sold by unauthorized sellers, unless otherwise prohibited by law, this Warranty does not cover Products purchased from unauthorized sellers. If you have any questions about how to buy from an authorized seller, chat with us at shopjoe.com/support or call us at **1-866-225-9723**. If your Product does not work or there’s an issue with a specific part that is covered by the terms of this Warranty, All Season Power will elect to either (1) send you a free replacement part, (2) replace the Product with a new or comparable product (which may include a refurbished, like-new product) at no charge, or (3) repair the Product. How cool is that!

PRODUCT REGISTRATION:

All Season Power strongly encourages you to register your Product. You can register online at shopjoe.com/register, by chatting with us at shopjoe.com/support or calling our Customer Service Department at **1-866-225-9723**. Failure to register your Product will not diminish your warranty rights. However, registering your Product will allow All Season Power to better serve you with any of your customer service needs.

WHO CAN SEEK LIMITED WARRANTY COVERAGE:

This Warranty is extended by All Season Power to the original purchaser and original owner of the Product.

WHAT IS NOT COVERED?

This Warranty does not apply if the Product has been used commercially or for non-household or rental applications. This Warranty also does not apply if the Product was purchased from an unauthorized seller. This Warranty also does not cover cosmetic changes that do not affect performance. Wearing parts like belts, augers, chains and tines are not covered under this Warranty, and can be purchased at shopjoe.com or by calling 1-866-225-9723.



We encourage you to use **CERTIFIED AUTHENTIC** Snow Joe®, Sun Joe®, Aqua Joe® + Auto Joe® replacement parts + accessories. Damage caused by the use of any other parts + accessories on your Product will not be covered under the warranty. Genuine parts + accessories can be found and purchased <https://shopjoe.com/collections/genuine-parts> by entering the model number of your product.

When you register your powered or non-powered Product with All Season Power at shopjoe.com/register, you will receive an additional 90 days of warranty coverage. In addition, you will have the option of purchasing extended warranty coverage beyond the standard 2-year manufacturer’s warranty. Choose from one, two, or three years of extended coverage through Extend, Inc. Additional charges apply. When you Go With Joe®, you’re not just buying an extended warranty; you’re buying total peace of mind to know that you can rely on our top-notch tools, top-tier customer support, complete product coverage + no hassle return policy. Chat with us at shopjoe.com/support or call us at **1-866-225-9723** 7 days a week 10AM-6PM EST. We’ve got you covered!

There are no warranties which extend beyond those stated herein. **ANY IMPLIED WARRANTIES THAT MAY BE APPLICABLE TO PRODUCTS, INCLUDING IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, ARE LIMITED IN DURATION TO THE DURATION OF THIS WARRANTY.** Some States do not allow limitations on how long an implied warranty lasts, so the above limitation may not apply to you.

UNDER NO CIRCUMSTANCES SHALL WE BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES BASED UPON BREACH OF THIS LIMITED WARRANTY, BREACH OF CONTRACT OR STRICT LIABILITY. Some States do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitation or exclusion may not apply to you. This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from State to State. This warranty supersedes those printed in product manuals.

IMPORTANT NOTICE ABOUT YOUR RIGHTS - PLEASE READ

ARBITRATION AGREEMENT

THIS ARBITRATION AGREEMENT ("AGREEMENT") SHALL GOVERN THE MANNER BY WHICH ANY CLAIMS AGAINST US REGARDING THIS PURCHASE AND/OR USE OF OUR PRODUCTS SHALL BE RESOLVED. THIS AGREEMENT SETS FORTH IMPORTANT LEGAL RIGHTS. PLEASE READ THIS AGREEMENT CAREFULLY. BY PURCHASING OUR PRODUCTS FROM US OR ANY THIRD PARTY, YOU UNDERSTAND AND AGREE THAT ANY DISPUTE BETWEEN YOU AND US CONCERNING SUCH PRODUCT SHALL BE SETTLED BY BINDING INDIVIDUAL ARBITRATION IN ACCORDANCE WITH THE TERMS OF THIS AGREEMENT AND AS SUCH YOU WAIVE YOUR RIGHT TO PARTICIPATE IN OR REPRESENT A CLASS OF CONSUMERS IN SUCH DISPUTES. THIS ARBITRATION REQUIREMENT AND CLASS WAIVER ARE SUBJECT TO SECTION VII (APPLICATION TO CANADIAN CONSUMERS) BELOW, WHICH GOVERNS TO THE EXTENT OF ANY CONFLICT. IF YOU DO NOT AGREE WITH THESE TERMS, YOU MUST RETURN THE PRODUCT WITHIN (30) DAYS OF YOUR RECEIPT OF THIS PRODUCT.

GOVERNING LAW; ASSENT

This Agreement shall be governed by the arbitration legislation of the Canadian province or territory in which you reside, and the laws of that province or territory and the federal laws of Canada applicable therein, without regard to conflict of laws principles. By retaining the Product beyond thirty (30) days from the date of receipt, you acknowledge that you have read, understood, and agreed to be bound by this Agreement. If you do not agree to this Agreement, you must return the Product within thirty (30) days of receipt for a full refund of the purchase price. This Agreement, including the choice-of-law provision above, is subject to Section VII (Application to Canadian Consumers) below, which governs to the extent of any conflict.

I. RESOLUTION BY BINDING ARBITRATION.

Any Claim or dispute between you and us, or any of our subsidiaries or affiliates, agents or representatives arising out of or relating in any way to the Product or this Agreement shall be resolved through final, binding arbitration (subject to Section VII below). This arbitration obligation applies regardless of whether the claim or dispute involves a tort, fraud, misrepresentation, product liability, negligence, violation of a statute, or any other legal theory. You specifically acknowledge and agree that you waive your right to bring a lawsuit based on such claims or disputes and to have such lawsuit resolved by a judge or jury. Notwithstanding the foregoing, either party may seek emergency injunctive or other equitable relief from a court of competent jurisdiction solely to prevent irreparable harm pending arbitration, without waiving any right to arbitration of the underlying dispute.

II. WAIVER OF CLASS PARTICIPATION.

All arbitrations under this Agreement shall be conducted on an individual (and not a class-wide) basis (subject to Section VII below), and an arbitrator shall have no authority to award class-wide relief. You acknowledge and agree that this Agreement specifically prohibits you from commencing arbitration proceedings as a representative of others or joining in any arbitration proceedings brought by any other person. You also acknowledge and agree that you are giving up your right to serve as a representative, as a private attorney general, or in any other representative capacity, and/or to participate as a member of a class of claimants in any lawsuit filed against us and/or related third parties.

III. ARBITRATION PROCEDURES.

A. Before commencing any arbitration proceedings under this Agreement, you must first present the claim or dispute to us by calling our Representative toll free at 1-866-225-9723 and providing all requested information. You may be required to provide us with a written statement setting forth the nature of your claim or dispute. We shall have forty-five (45) days from the receipt of such call (or written statement) to resolve such claim or dispute ("Resolution Period"). If your claim or dispute is not resolved within the Resolution Period, you may commence arbitration proceedings in accordance with the terms of this Agreement.

B. The arbitration of any claim or dispute under this Agreement shall be conducted pursuant to the Canadian Arbitration Rules of the ADR Institute of Canada, Inc. ("ADRIC") then in effect. These rules and procedures are available by visiting ADRIC's website at www.adric.ca.

C. The arbitrator shall not conduct class arbitration; that is, the arbitrator shall not allow you to serve as a representative, as a private attorney general, or in any representative capacity for others in the arbitration.

D. The arbitration of any claim or dispute under this Agreement shall be conducted in the province or territory of Canada in which you reside; provided, however, that for claims of \$25,000 or less, you may elect to conduct the arbitration by telephone or videoconference, in which case no in-person appearance shall be required.

E. MASS ARBITRATION. If twenty (20) or more similar claims are filed against us within any ninety (90) day period ("Mass Filing"), the ADRIC shall administer the Mass Filing in a coordinated proceeding. The ADRIC shall select up to ten (10) claims to serve as bellwether proceedings, which shall be resolved first. The results of the bellwether proceedings shall not be binding on remaining claimants but may be used by the parties to facilitate resolution. No additional claims in the Mass Filing shall be administered or arbitrated while the bellwether proceedings are pending. All applicable statutes of limitations shall be tolled during any period of abeyance under this section. This provision shall not limit your individual right to arbitration.

F. ALTERNATE ADMINISTRATOR. If ADRIC is unable or unwilling to administer a claim under this Agreement, the parties shall mutually agree on another neutral arbitral institution; absent agreement, the administrator shall be appointed by a court of competent jurisdiction in the province or territory in which you reside.

IV. COSTS.

All administrative expenses of the arbitration proceedings commenced under this Agreement shall be as follows:

A. If the claim or dispute that is the subject of the arbitration proceedings is less than five thousand dollars (CAD \$5,000), your financial responsibility for the administrative costs shall not exceed One Hundred Dollars (\$100);

B. If the claim or dispute that is the subject of the arbitration proceedings is between five thousand dollars (CAD \$5,000) and fifty thousand dollars (CAD \$50,000), your financial responsibility for administrative costs shall not exceed Three Hundred Dollars (\$300); and

C. If the claim or dispute that is the subject of the arbitration proceedings exceeds CAD \$50,000, your financial responsibility for administrative costs shall be in accordance with the fee schedule then in effect for ADRIC (or such other administrator as applies under Section III).

D. Each party shall pay the fees and costs of its own counsel, experts and witnesses.

V. SMALL CLAIMS.

If a claim is within the jurisdiction of a small claims court, either party may choose to take the claim to that court instead of arbitration. Any dispute that cannot be adjudicated within the jurisdiction of a small claims tribunal shall be resolved by binding arbitration as described in and in accordance with the terms of this Agreement. Any appeal of a judgement from a small claims tribunal shall be resolved by binding arbitration under the terms of this Agreement.

VI. SEVERABILITY.

If any provision of this Agreement is declared or found to be unlawful, unenforceable or void, such provision will be ineffective only to the extent that it is found unlawful, unenforceable or void, and the remainder of the provision and all other provisions shall remain fully enforceable.

VII. APPLICATION TO CANADIAN CONSUMERS.

A. Definitions. For purposes of this Section VII, "Canadian Consumer" means an individual who purchases or uses the Product primarily for personal, family, or household purposes and who is, at the time of the dispute, resident in Canada.

B. Savings Clause. Nothing in this Agreement requires a Canadian Consumer to submit any dispute to pre-dispute mandatory arbitration, or waives a Canadian Consumer's right to commence or participate in a class proceeding, to the extent such requirement or waiver is prohibited, restricted, or rendered void by applicable consumer protection legislation of the Canadian Consumer's province or territory of residence, including without limitation the Consumer Protection Act (Québec), the Consumer Protection Act, 2002 (Ontario), the Consumer Protection Act (Alberta), The Consumer Protection and Business Practices Act (Saskatchewan), the Business Practices and Consumer Protection Act (British Columbia), in each case as amended, re-enacted, or replaced from time to time (including, for greater certainty, any successor consumer protection legislation of a province or territory), and any equivalent legislation of any other province or territory. To the extent any provision of Section I or Section II conflicts with such legislation, that provision is void and unenforceable only to that extent, in accordance with Section VI (Severability), and shall not affect the enforceability of the remainder of this Agreement. This paragraph B applies only for so long as, and only to the extent that, the applicable consumer protection legislation described above remains in force and cannot lawfully be varied or waived by agreement.

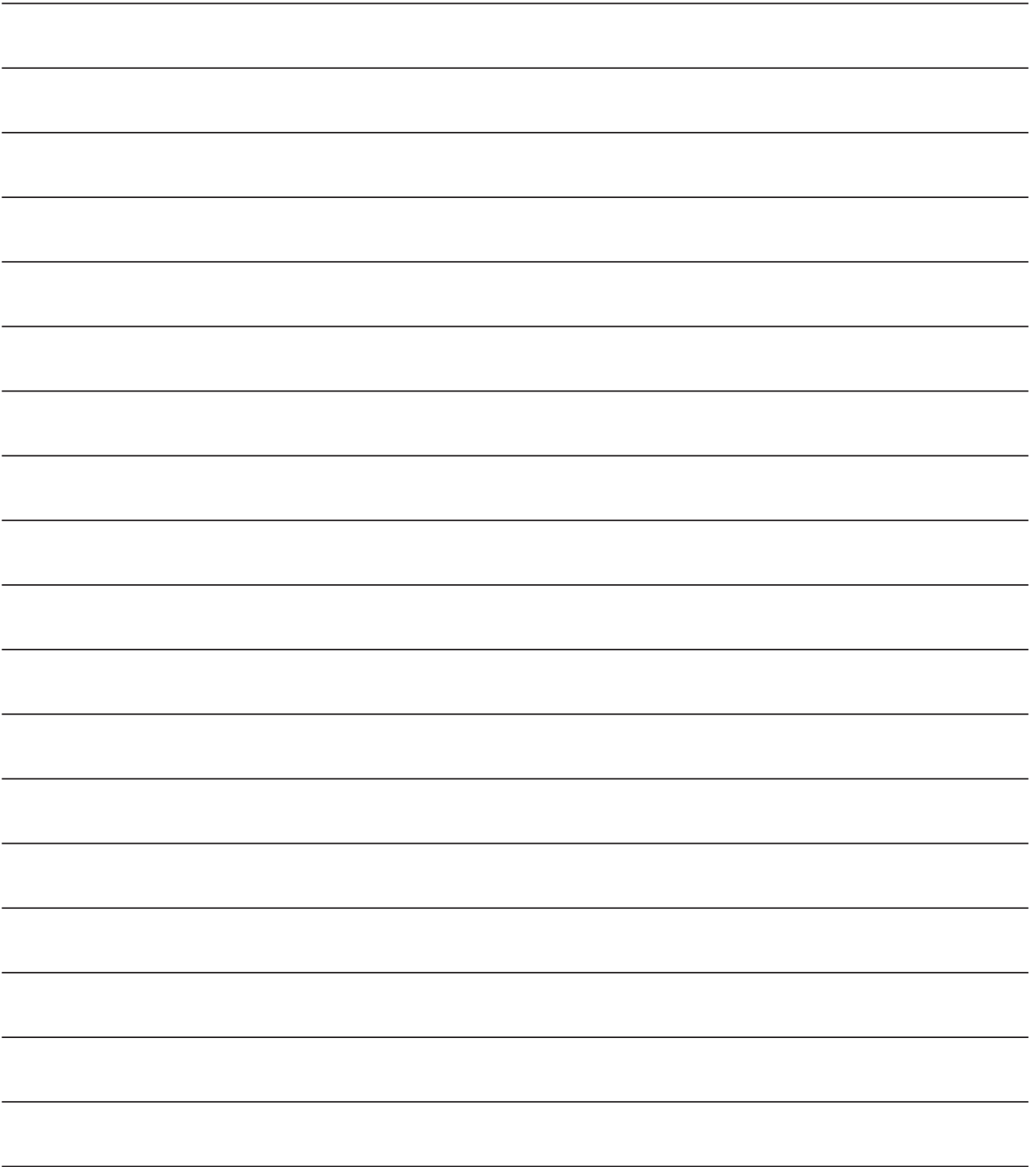
C. Effect of Savings Clause. Where paragraph B applies, a Canadian Consumer retains the right to commence or participate in a proceeding, including a class proceeding, in a court of competent jurisdiction in their province or territory of residence. Nothing in this Section VII prevents a Canadian Consumer from agreeing, after a dispute has arisen, to submit that dispute to binding arbitration in accordance with Sections I through V of this Agreement.

D. No Reduction of Statutory Rights. Nothing in this Agreement, including its choice-of-law provision, is intended to, or shall, deprive a Canadian Consumer of any protection afforded by the mandatory provisions of the consumer protection legislation of their province or territory of residence, including any right to proceed before a court or tribunal that such legislation preserves.

E. Conflict. In the event of any conflict between this Section VII and any other provision of this Agreement, this Section VII shall govern with respect to Canadian Consumers.

All Season Power LLC
794 School House Road
New Castle, DE 19720

Implemented: January 2026





FR

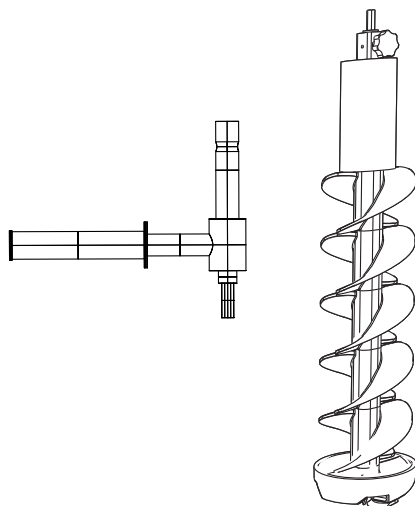
MANUEL D'UTILISATION

TARIÈRE À GLACE

DIAMÈTRE DU TROU DE PERÇAGE : 6 PO

Modèle AGR100M

Formulaire n° ASP-AGR100M-CAN-MSTR-M

**MERCI POUR VOTRE ACHAT!****SCANNEZ
ENREGISTREZ
EN LIGNE AUJOURD'HUI**

- ✓ ACTIVEZ VOTRE **GARANTIE DE 2 ANS**
- ✓ RECEVEZ EN **PRIME UNE EXTENSION DE 90 JOURS**
- ✓ RENDEZ-VOUS SUR LE SITE **SHOPJOE.COM/REGISTER**

Le défaut d'enregistrer votre achat de produit ne diminuera pas vos droits de garantie.
Pour plus d'informations, visitez shopjoe.com.

**AMÉLIOREZ VOTRE COUVERTURE
SUR SHOPJOE.COM/REGISTER**
**POUR UNE COUVERTURE TOTALE DE L'OUTIL
JUSQU'À 3, 4 OU 5 ANS**

Quand nous disons que nous soutenons notre produit, nous le pensons ! Maintenant, vous pouvez souffler, tondre, couper, scier ou vous occuper de toute autre tâche dans le jardin en toute confiance, en sachant que si votre outil présente un problème pendant la période de garantie, nous le résoudrons volontiers.

VOTRE EXPÉRIENCE AVEC
SNOW JOE VOUS
A-T-ELLE FAIT
SOURIRE?

**DITES-LE À VOS AMIS
ET IDENTIFIEZ-NOUS!**

Nous aimons connaître vos commentaires ! Partagez votre expérience en écrivant des commentaires et des avis sur shopjoe.com ou connectez-vous avec nous sur les réseaux sociaux!



@SNOWJOECO
#GOWITHJOE

OU QUELQUE CHOSE
NE VOUS A-T-IL PAS
LAISSÉ ENTIEREMENT
SATISFAIT ?

**NOUS SOMMES
DÉSOLÉS POUR CELA!**

Notre équipe sympathique du service client est prête à vous aider avec tout problème que vous pourriez rencontrer.

APPELEZ-NOUS
1-866-225-9723

**POUR UNE RÉPONSE RAPIDE
CLAVARDEZ AVEC NOUS**
[SHOPJOE.COM/CHAT](https://shopjoe.com/chat)

Instructions d'origine.

© 2026 Manufactured for All Season Power LLC.

Snow Joe®, Sun Joe®, Aqua Joe®, et Auto Joe® sont des marques déposées utilisées sous licence de Weather Brands LLC.

New Castle, DE 19720

CONSERVER CES INSTRUCTIONS

TARIÈRE À GLACE

MANUEL D'UTILISATION
DIAMÈTRE DU TROU DE PERÇAGE : 6 PO
Modèle AGR100M

Formulaire n° ASP-AGR100M-CAN-MSTR-M

EXIGENCES DE COMPATIBILITÉ AVEC LES OUTILS ÉLECTRIQUES

Cette mèche à glace est vendue uniquement comme accessoire. Une perceuse sans fil ou une tarière motorisée compatible est nécessaire pour l'utiliser et n'est pas incluse.

L'outil électrique choisi doit être compatible avec le raccord de l'arbre de la tarière.

Pour une utilisation avec une perceuse sans fil, utilise une perceuse équipée d'un mandrin de 1/2 po (13 mm).



AVERTISSEMENT! L'utilisation d'un outil électrique incompatible ou mal configuré peut entraîner un mauvais rendement de perçage, des dommages à l'équipement, une perte de contrôle ou des blessures.

La puissance et le couple de la perceuse peuvent influencer sur la vitesse de perçage et le rendement global. On recommande une perceuse sans fil à couple élevé pour une meilleure efficacité de perçage, surtout quand tu perces de la glace épaisse.

Avant utilisation, assure-toi que l'outil électrique choisi répond aux exigences suivantes :

- Compatible avec le raccord de l'arbre de la tarière.
- Équipé d'un mandrin ou d'un raccord d'entraînement adapté.
- Capable de fournir un couple suffisant pour le forage dans la glace.
- Utilisé conformément aux instructions du fabricant de l'outil électrique.

AVERTISSEMENTS DE SÉCURITÉ



AVERTISSEMENT! Lis tous les avertissements et toutes les instructions de sécurité avant utilisation. Le non-respect de ces avertissements et instructions peut entraîner des blessures graves.

Sécurité générale

- Ce produit est conçu uniquement pour percer des trous dans la glace. Ne l'utilise pas sur du bois, du métal, du béton ou tout autre matériau.
- Ce produit doit être utilisé avec une perceuse sans fil ou une tarière électrique compatible. N'essaie pas de faire fonctionner la tarière manuellement.
- Inspecte la tarière, les lames, l'arbre et les pièces de raccordement avant chaque utilisation. N'utilise pas le

produit si une pièce est endommagée, desserrée, tordue ou usée.

- Garde les enfants et les personnes présentes à l'écart de la zone de travail pendant l'utilisation.
- Porte des lunettes de sécurité et des gants de protection lorsque tu utilises ou manipules la tarière.
- Garde tes mains, tes vêtements et les autres parties de ton corps à l'écart de la tarière en rotation.

Sécurité relative à la perceuse sans fil

- Utilise une perceuse sans fil compatible avec un couple suffisant et un mandrin de 1/2 po (13 mm).
- Assure-toi que l'arbre de la tarière est bien serré dans le mandrin de la perceuse avant de commencer.
- Tiens toujours fermement la perceuse sans fil à deux mains pendant son utilisation.
- Utilise la poignée auxiliaire de la perceuse si elle est disponible.
- Utilise le réglage « basse vitesse/couple élevé » pour percer la glace.
- N'utilise pas le mode marteau ni le mode à percussion de la perceuse.
- Prépare-toi à une réaction de couple soudaine lorsque la tarière entre en contact avec la glace.

Sécurité d'utilisation

- Place la tarière à la verticale sur la surface de la glace avant de démarrer la perceuse.
- Démarre la perceuse à basse vitesse et garde le contrôle pendant l'utilisation.
- N'exerce pas de pression excessive vers le bas. Laisse les lames percer la glace.
- Ne touche pas et n'essaie pas d'arrêter la tarière en rotation.
- Arrête complètement la perceuse avant de retirer la tarière de la glace.
- Ne transporte jamais la tarière tant qu'elle tourne.

Sécurité sur la surface glacée

- Vérifie l'épaisseur et l'état de la glace avant de forer ou de t'aventurer sur la glace.
- Ne t'aventure pas sur de la glace dangereuse, fissurée ou instable.
- Utilise l'équipement de sécurité approprié pour la pêche sur glace lorsque tu te trouves sur des surfaces gelées.
- Fais attention aux surfaces glissantes et garde l'équilibre pendant l'utilisation.

Sécurité des lames

- Les lames sont tranchantes et peuvent causer des

CONSERVER CES INSTRUCTIONS

blessures graves. Manipulez-les avec précaution.

- Ne touchez pas les lames à mains nues.
- Installez le protège-lames quand la tarière n'est pas utilisée.
- Gardez les lames propres et sèches après utilisation pour éviter la corrosion.
- Remplacez les lames endommagées ou usées avant de l'utiliser.

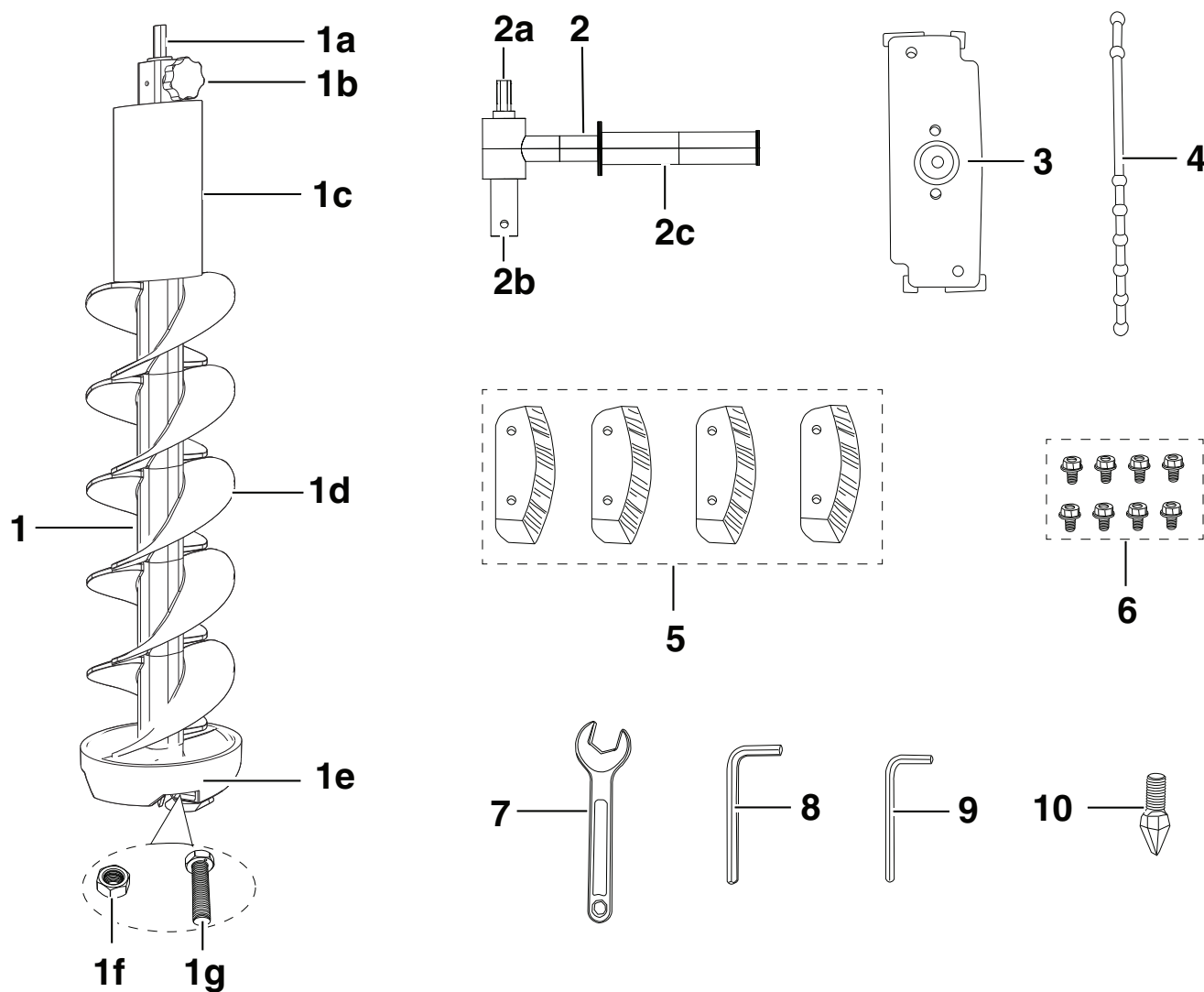
Entreposage et entretien

- Enlève la glace, l'eau et les débris de la tarière après chaque utilisation.
- Sèche la tarière avant de l'entreposer.
- Entrepose le produit dans un endroit sec, hors de portée des enfants.
- Utilise le protège-lames pendant l'entreposage ou le transport.

Tout ce qu'il faut savoir sur ton ensemble de tarière à glace

Lis attentivement le manuel d'utilisation et les consignes de sécurité avant d'utiliser ta tarière à glace. Garde ce manuel pour pouvoir t'y référer plus tard.

Ce que contient la boîte



1. Ensemble de la tarière à glace

- 1a.** Tige de la tarière
- 1b.** Bouton de verrouillage de la tige
- 1c.** Poignée en mousse
- 1d.** Spires de la tarière (5)
- 1e.** Ensemble du support de lame
- 1f.** Écrou du support de lame

1g. Vis du support de lame

- 2.** Ensemble de la poignée auxiliaire
- 2a.** Tige de la poignée
- 2b.** Adaptateur de tige de poignée
- 2c.** Poignée
- 3.** Protecteur de lame
- 4.** Sangle de retenue en caoutchouc

5. 4 lames (2 de rechange)

- 6.** 8 attaches de lame (4 de rechange)
- 7.** Clé
- 8.** Clé hexagonale (5 mm)
- 9.** Clé hexagonale (4 mm)
- 10.** Foret de centrage

Spécifications techniques

Type de produit	Tarière à glace
Utilisation	Pour percer des trous dans la glace
Outil électrique compatible	Perceuse sans fil ou tarière motorisée (non incluse)
Taille de mandrin requise	Mandrin de 1/2 po (13 mm)
Diamètre de la mèche	6 po (150 mm)
Longueur totale	28,4 po (72 cm)
Matériau	[Tube en alliage d'aluminium / tarière en nylon / lames en acier inoxydable et foret pilote central]
Sens de rotation	Dans le sens des aiguilles d'une montre
Température de fonctionnement	-40 °C à 40 °C (-40 °F à 104 °F)
Dimensions du produit (une fois la poignée auxiliaire installée)	31,9 × 9,8 × 6,0 pouces (81 × 25 × 15,2 cm)
Poids net	3,75 lb (1,7 kg)
Poids brut	5,34 lb (2,42 kg)

Spécifications recommandées pour les outils électriques compatibles :

Tension compatible avec la perceuse	18 V ou plus
Type de moteur	Moteur sans balais recommandé
Couple minimal	725 po-lb (82 Nm)
Exigences relatives à la batterie	Batterie au lithium-ion de 4 Ah ou plus
Mode de perçage requis	Mode PERCEUSE uniquement
Réglage de vitesse requis	Vitesse basse / couple élevé

REMARQUE : Les valeurs de couple et de tension indiquées ci-dessus sont basées sur les normes de l'industrie pour les forets à glace adaptables à une perceuse. Les spécifications du fabricant de la perceuse peuvent varier. Consultez toujours le manuel d'utilisation de ta perceuse.

ASSEMBLAGE

A. Installe le foret pilote central



AVERTISSEMENT! Porte toujours des gants résistants aux coupures. Le foret pilote central et les lames sont extrêmement tranchants.



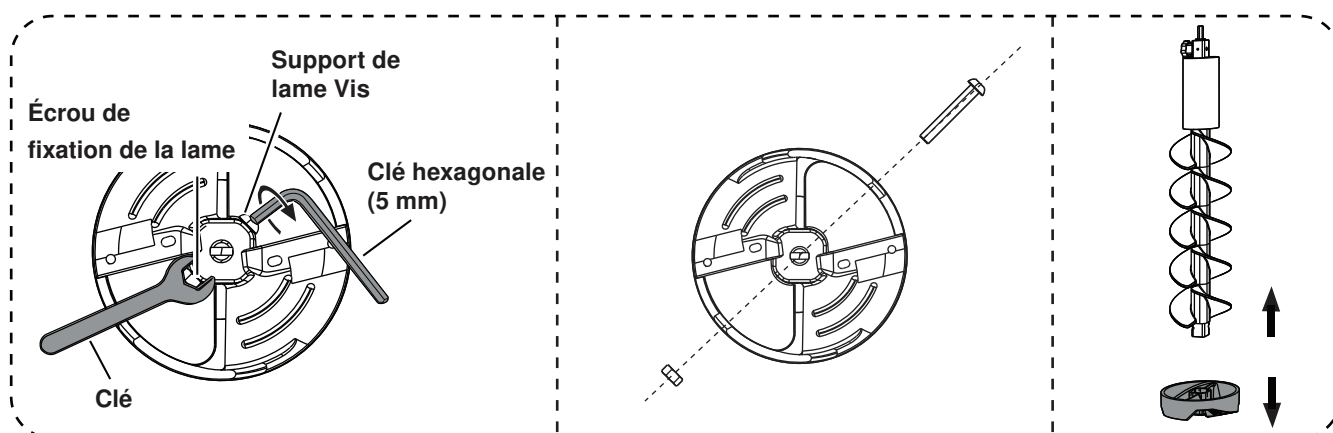
AVERTISSEMENT! Retire la batterie de la perceuse ou éteins la tête motrice avant l'assemblage.

1. Retire l'ensemble porte-lame de l'appareil.
2. Insère l'extrémité fileté du foret pilote central dans le trou central situé au bas de l'arbre de la tarière.
3. Visse-la à la main jusqu'à ce qu'elle soit bien en place.
4. Serre fermement, mais sans trop serrer.
5. Vérifie que le foret pilote central est bien droit et solidement en place.

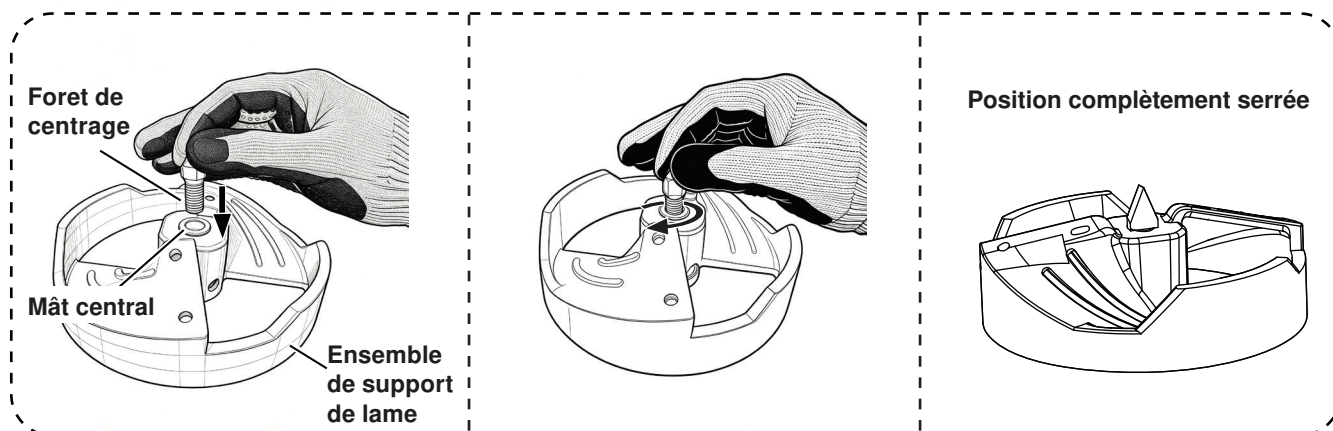


AVERTISSEMENT! Le foret pilote central est tranchant. Garde tes mains à l'écart de la pointe pendant l'installation et lors de la pose ultérieure des lames.

Étape 1



Étape 2 - Étape 5



B. Installer les lames



AVERTISSEMENT! Porte toujours des gants résistants aux coupures. Le foret pilote central et les lames sont extrêmement tranchants.

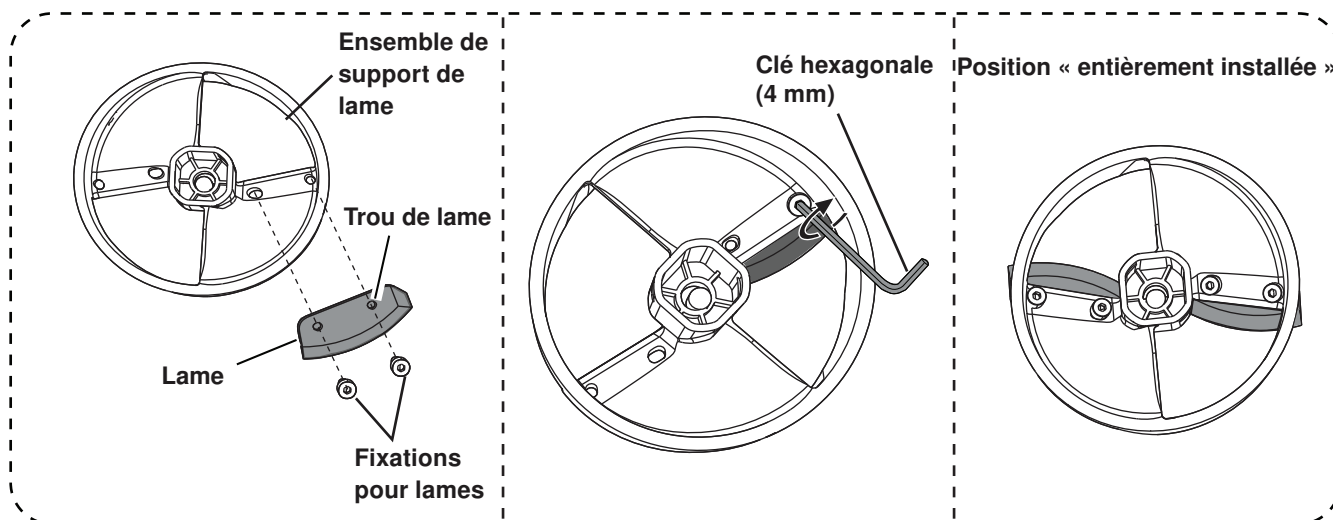


AVERTISSEMENT! Retire la batterie de la perceuse ou éteins la tête motrice avant le montage.

1. Selon l'angle indiqué ci-dessous, place une lame sous l'ensemble support de lame (pas par-dessus) et aligne les trous de fixation.
2. Insère les vis de fixation à travers la lame et l'ensemble de support de lame.
3. Serre bien à l'aide de la clé hexagonale fournie (4 mm).
4. Répète l'opération pour la deuxième lame.
5. Vérifie que les deux lames sont bien en place et qu'elles ne bougent pas.

REMARQUE : Remplace toujours les deux lames en même temps pour garder une performance de coupe équilibrée.

Étape 1 - Étape 5



C. Installe l'ensemble porte-lames sur la tarière



AVERTISSEMENT! Le foret pilote central et les lames sont tranchants. Lors de l'installation, garde une distance de sécurité entre tes mains et leurs surfaces tranchantes.



ATTENTION! Pour réduire le risque de coupures lors de l'installation de l'ensemble porte-lames, tu peux recouvrir temporairement l'extrémité du foret pilote central et des lames avec un petit morceau de tuyau en caoutchouc ou en vinyle, ou plusieurs couches de ruban isolant.



ATTENTION! Retire complètement la protection temporaire avant de percer. N'utilise pas de tissu, de matière lâche ou quoi que ce soit qui pourrait s'emmêler dans la tarière.

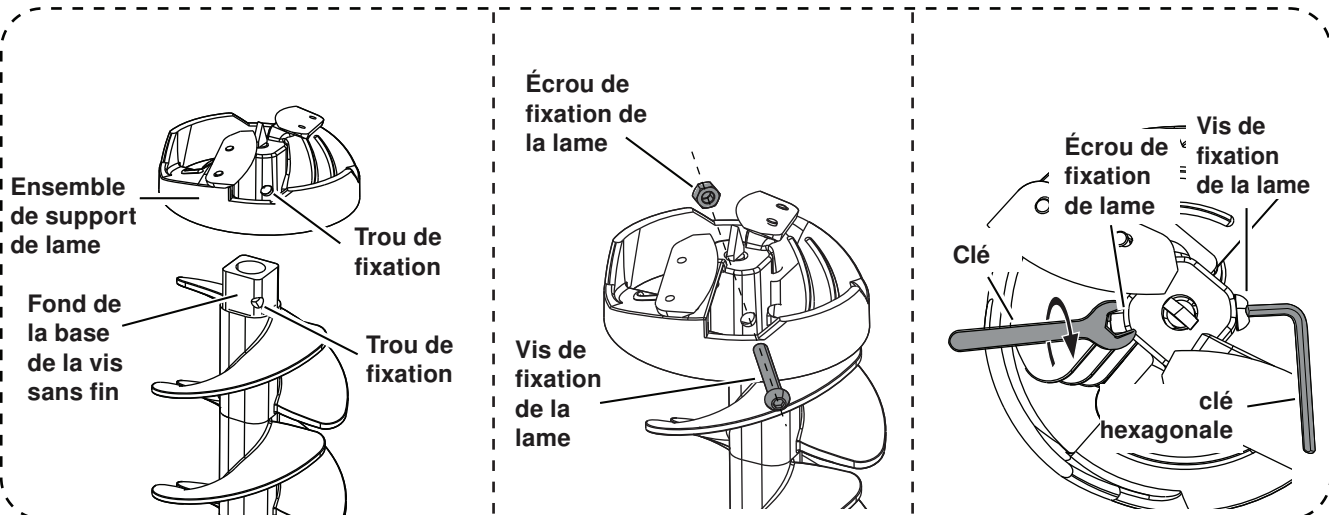


ATTENTION! Si possible, fixe l'arbre de la tarière dans un étau ou une pince. Ça te permettra d'avoir un meilleur contrôle et réduira le risque de coupures.

1. Aligne les trous de fixation sur la base de la tarière et l'ensemble porte-lames.
2. Insère la vis du porte-lames à travers l'ensemble porte-lames et la base de la tarière. Enfonce-la jusqu'à ce qu'elle soit bien en place.
3. Visse l'écrou du support de lame à l'extrémité de la vis du support de lame. Serre bien l'écrou à l'aide de la clé et de la clé hexagonale fournies.
4. Vérifie que l'ensemble du support de lame est bien fixé.

REMARQUE : Ne serre pas trop fort. Un serrage excessif pourrait endommager les boulons ou l'ensemble de la lame.
REMARQUE : Aucun ordre d'assemblage ne peut éliminer tout risque de coupure. Porte toujours des gants résistants aux coupures et manipule la tarière avec précaution.

Étape 1 - Étape 4



D. Installe la poignée auxiliaire



AVERTISSEMENT! N'utilise jamais la perceuse sans la poignée auxiliaire installée. Une perte de contrôle peut causer des blessures graves.

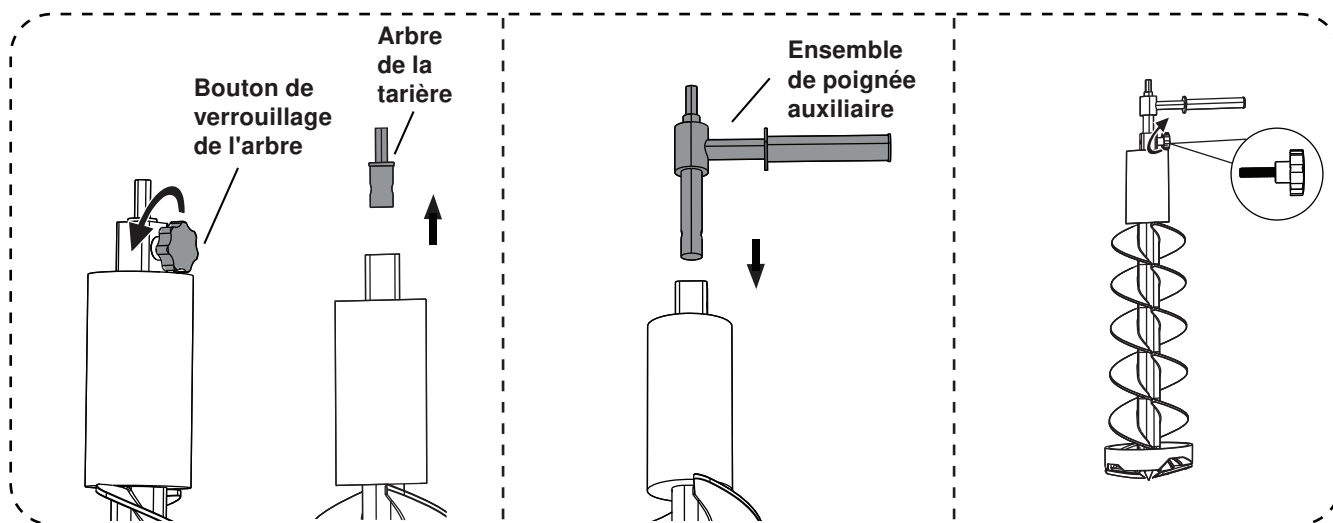
REMARQUE : La poignée auxiliaire est conçue pour être utilisée avec une perceuse électrique. Si tu utilises un bloc moteur équipé de ses propres poignées, saute cette étape et n'installe pas la poignée auxiliaire.

1. Desserre et retire le bouton de verrouillage de l'arbre situé au sommet de la tarière.
2. Retire l'arbre de la tarière préinstallé.
3. Place la poignée auxiliaire sur l'ouverture de l'arbre.
4. Réinsère le bouton de verrouillage de l'arbre à travers la poignée auxiliaire et la base supérieure de la tarière.
5. Serre bien le bouton de verrouillage de l'arbre.
6. Vérifie que la poignée auxiliaire est bien verrouillée avant de l'utiliser.

REMARQUE : Ne serre pas trop fort. Un serrage excessif pourrait endommager les boulons ou l'ensemble de la lame.

REMARQUE : Aucun ordre d'assemblage ne peut éliminer complètement tout risque de coupure. Porte toujours des gants résistants aux coupures et manipule la tarière avec précaution.

Étape 1 - Étape 6



Poignée auxiliaire — Perceuse sans fil vs. tête motrice

Pour l'utilisation avec une perceuse :

La poignée auxiliaire est obligatoire. Installe-la toujours avant de fixer la tarière à la perceuse.

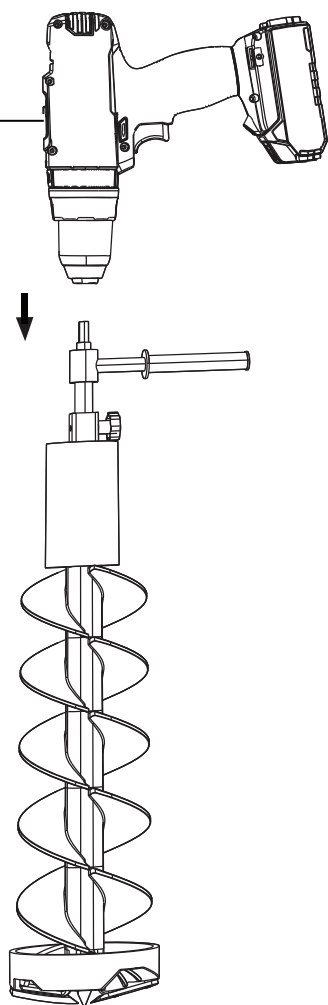
Pour l'utilisation avec une tête motrice :

La poignée auxiliaire n'est généralement PAS nécessaire. La plupart des têtes motrices sont équipées de leurs propres poignées. N'installe pas la poignée auxiliaire sur la tarière lorsque tu utilises une tête motrice, sauf si le fabricant de la tête motrice indique expressément le contraire.

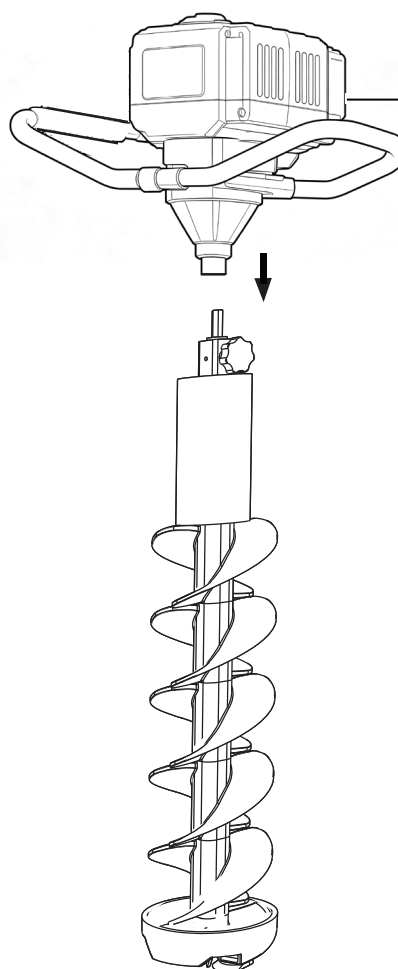


AVERTISSEMENT : Perce toujours à deux mains. Lorsque tu utilises un moteur, garde une main sur chaque poignée du moteur. Lorsque tu utilises une perceuse électrique, garde une main sur la poignée auxiliaire et l'autre sur la poignée de la perceuse.

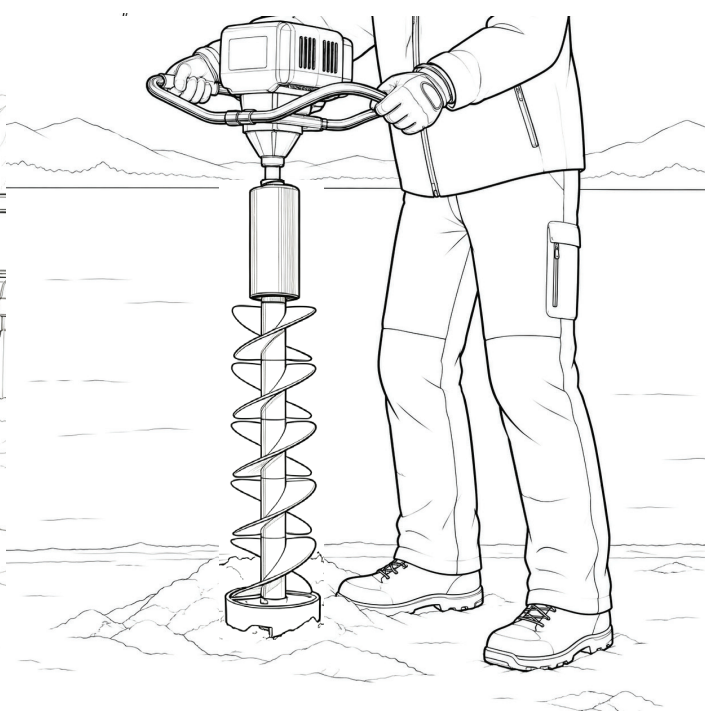
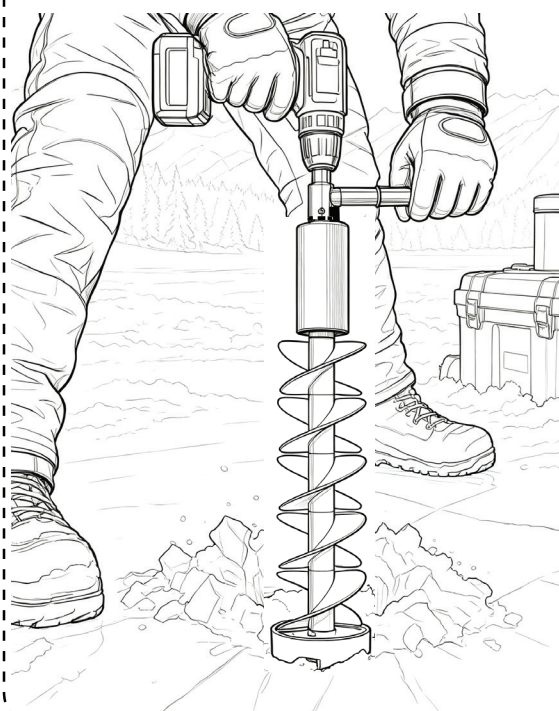
Perceuse
sans fil (non
incluse)



Moteur (non
inclus)



Simulation de cas d'utilisation



Conseils d'utilisation



AVERTISSEMENT : Perce toujours à deux mains. Une main sur la poignée auxiliaire, l'autre sur la perceuse. Si tu utilises un moteur, garde une main sur chaque poignée du moteur. Ne perce jamais d'une seule main.



AVERTISSEMENT : Ne porte pas de vêtements amples, d'écharpes, de cordons ou de bijoux qui pourraient se coincer dans les pièces en rotation.



AVERTISSEMENT : Tiens-toi toujours debout sur la glace quand tu utilises la tarière. Ne monte jamais sur un baril d'huile, un seau, une chaise ou tout autre objet pour gagner en hauteur.



AVERTISSEMENT : Si tu perds le contrôle de la tarière pendant le forage, relâche immédiatement la gâchette ou l'accélérateur. Lâche la tarière plutôt que de te faire projeter par le couple.



AVERTISSEMENT : Ne place jamais tes mains près du mandrin, de l'adaptateur ou de toute pièce en rotation pendant le forage.



ATTENTION : Vérifie toujours l'épaisseur de la glace et les conditions de sécurité avant de percer. Consulte les directives locales en matière de sécurité sur la glace.

REMARQUE : LA PERCEUSE ET LA TÊTE MOTRICE NE SONT PAS INCLUSES. SUIVS TOUJOURS LE MANUEL DU FABRICANT DE LA PERCEUSE OU DE LA TÊTE MOTRICE POUR LES PROCÉDURES DE DÉMARRAGE, D'ACCÉLÉRATION, DE CHANGEMENT DE VITESSE ET D'ARRÊT.

Connexion à une perceuse ou à un moteur

REMARQUE : La perceuse électrique et le moteur ne sont PAS inclus et doivent être achetés séparément. Suis toujours le manuel d'utilisation et de sécurité du fabricant de la perceuse ou du moteur.



AVERTISSEMENT : Retire la batterie de la perceuse ou du moteur avant tout assemblage ou réglage.



ATTENTION : N'utilise pas de visseuse à percussion. N'utilise pas de perceuse à percussion en mode « marteau ».

Utiliser Uniquement une perceuse standard en mode « PERÇAGE », à la vitesse « BASSE ».

1. Assure-toi que la tarière à glace est bien fixée à ta perceuse ou à ton moteur.
2. Vérifie que les lames et le foret pilote central sont correctement installés et bien serrés.
3. Place la tarière à la verticale sur la glace, à l'endroit où tu veux percer.
4. Tiens la poignée auxiliaire d'une main et la perceuse sans fil de l'autre. Ou bien, tiens les deux poignées du bloc moteur.
5. Démarre la perceuse ou le bloc moteur en suivant les

instructions du manuel du fabricant.

6. Exerce une pression vers le bas, régulière et constante. Ne force pas sur la tarière.
7. Tire périodiquement la tarière de haut en bas pour aider à évacuer les copeaux de glace du trou.
8. Une fois le trou percé, arrête la perceuse ou le moteur et attends que la tarière s'arrête complètement avant de la retirer du trou.
9. Retire la batterie de la perceuse ou éteins le moteur après utilisation.

Entretien et entreposage

Après chaque utilisation

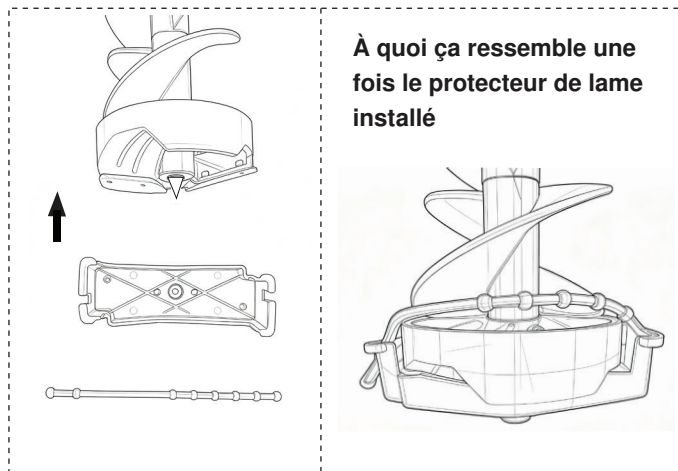
Essuie l'arbre de la tarière, l'ensemble porte-lames et le foret pilote central avec un chiffon sec pour enlever l'humidité, la glace et les débris.

Vérifie si les lames sont endommagées, émoussées ou desserrées. Remplace-les ou resserre-les au besoin.

Vérifie la vis et l'écrou du support de lames. Resserre-les s'ils sont desserrés.

Vérifie que le foret pilote central est bien serré et qu'il n'est pas endommagé. Resserre-le s'il est desserré. Remplace-le s'il est tordu, émoussé ou endommagé.

Installe le protecteur de lames avec la sangle de retenue en caoutchouc avant de transporter ou d'entreposer la tarière.



ATTENTION : Porte toujours des gants résistants aux coupures quand tu manipules les lames ou le foret central. Ils sont tranchants.

Remplacement des lames



AVERTISSEMENT : Porte toujours des gants résistants aux coupures. Les lames sont extrêmement tranchantes.

Retire la batterie de la perceuse avant de remplacer les lames.

Retire les anciennes lames de l'ensemble de lames.

Installe les nouvelles lames sous l'ensemble de fixation des lames, en suivant les instructions de montage de ce manuel.

Serre bien les vis de fixation des lames à l'aide de la clé hexagonale fournie (4 mm).

Vérifie que les deux lames sont bien en place et qu'elles ne bougent pas.

REMARQUE: Remplace toujours les deux lames en même temps pour garder une performance de coupe équilibrée. Entretien du foret de centrage

Entretien de la mèche de centrage

Vérifie que la mèche de centrage est bien serrée. Ne la serre pas trop.

Si la pointe est émoussée, tordue ou endommagée, remplace-la.

Applique une fine couche de lubrifiant (non fourni) sur le filetage avant de le remettre en place pour éviter qu'il ne se grippe par temps froid.

N'utilise pas de visseuse à percussion et n'exerce pas de force excessive lors de l'installation ou du retrait du foret de centrage.



ATTENTION : Le foret de centrage est tranchant. Garde tes mains à l'écart de la pointe pendant l'entretien.

Avant le rangement hors saison

Nettoie bien la tarière. Enlève toute la glace, l'eau et les débris.

Applique une fine couche de WD-40 ou d'un lubrifiant similaire (non fourni) sur les lames, le foret central et les pièces métalliques exposées pour éviter la rouille.

Installe le protecteur de lames.

Range la tarière dans un endroit sec.

Ne range pas la tarière avec les lames à l'air libre.

Garde la tarière hors de portée des enfants.



ATTENTION : Ne range jamais la tarière avec les lames à découvert. Les lames tranchantes peuvent causer des blessures graves.

Inspection générale avant chaque utilisation

Vérifie que le protège-lame n'est pas endommagé.

Vérifie que la poignée auxiliaire (si tu l'utilises avec une perceuse sans fil) est bien serrée.

Vérifie que l'arbre de la tarière ne présente pas d'usure ou de dommages.

Vérifie que toutes les vis, écrous et fixations sont bien serrés.

Vérifie que le foret pilote central est droit et bien fixé.

REMARQUE: La perceuse électrique et le bloc-moteur ne sont PAS inclus. Consulte toujours le manuel du fabricant de la perceuse ou du bloc-moteur pour l'entretien et l'entreposage de ces éléments.

Numéros de modèle et de série

Lorsque tu contactes l'entreprise, que tu commandes des pièces de rechange ou que tu prends rendez-vous chez un détaillant autorisé, tu devras fournir le modèle et le numéro de série, qui se trouvent sur l'autocollant apposé sur le boîtier de l'appareil. Recopie ces numéros dans l'espace prévu à cet effet ci-dessous.

Note les numéros suivants qui se trouvent sur le boîtier ou la poignée de ton nouveau produit:

N° de modèle :

A | G | R | 1 | 0 | 0 | M | | | | | | | | | |

Numéro de série :

| | | | | | | | | | | | | | | |

DÉPANNAGE



AVERTISSEMENT! Retire toujours la batterie de la perceuse ou éteins la tête motrice avant d'inspecter, de régler ou de remplacer une pièce. Les lames et le foret pilote central sont extrêmement tranchants. Porte toujours des gants résistants aux coupures.

REMARQUE : La perceuse électrique et le moteur ne sont PAS inclus. Pour tout problème lié à la perceuse ou au moteur, consulte le manuel du fabricant de la perceuse ou du moteur.

Problèmes	Cause possible	Solution
La tarière ne perce pas la glace, ou la perce très lentement	Les lames sont émoussées, endommagées ou usées	Remplace les deux lames en même temps
	La lame n'est pas installée correctement	Consulte la section « Installation des lames » dans le manuel d'instructions.
	La perceuse ou le moteur est en mode marteau/percussion	Régule-la uniquement en mode PERÇAGE
	La perceuse est en vitesse élevée	Passe en vitesse BASSE / couple élevé
	Couple insuffisant de la perceuse	Utilise une perceuse de 18 V ou plus avec un couple d'au moins 725 po-lb (82 Nm)
	Le foret de centrage est émoussé, tordu ou manquant	Remplace ou réinstalle le foret pilote central
	La glace est trop épaisse pour cette mèche à vis sans fin	Ne force pas sur la tarière. Utilise une tarière plus longue ou un équipement adapté pour la glace plus épaisse.
La tarière tourne, mais elle ne perce pas la glace	Le mandrin est mal serré	Resserre le mandrin
	L'arbre de la tarière n'est pas complètement enfoncé dans le mandrin	Remets-le en place et serre-le bien
	Les lames sont installées à l'envers	Remets les lames en place correctement
	On exerce une pression vers le bas trop forte	Réduis la pression et laisse les lames couper
La tarière vacille ou vibre pendant le forage	Le support de lame est mal fixé	Serre bien l'écrou du porte-lame et visse-le fermement
	Les lames ne sont pas bien en place	Remets les deux lames en place et vérifie qu'elles ne vacillent pas
	Le foret de centrage est tordu ou mal fixé	Serre ou remplace le foret de centrage
	L'arbre de la tarière n'est pas bien fixé dans le mandrin	Resserre le mandrin
	Les mâchoires du mandrin sont usées ou endommagées	Consulte le manuel du fabricant de la perceuse
La tarière s'enlise ou se bloque dans la glace	Pression vers le bas trop forte	Réduis la pression et laisse les lames couper
	Les copeaux de glace ne s'évacuent pas du trou	Fais monter et descendre la tarière de temps en temps pour évacuer les copeaux
	Les lames sont émoussées	Remplace les deux lames
	Le couple de la perceuse est insuffisant	Utilise une perceuse qui respecte les spécifications recommandées
	La tarière est utilisée avec le mauvais rapport	Passe en vitesse BASSE / couple élevé

Problèmes	Cause possible	Solution
Le mandrin glisse sur l'arbre de la tarière	Le mandrin n'est pas assez serré	Resserre le mandrin
	L'arbre de la tarière est graisseux ou usé	Nettoie l'arbre de la tarière. Remplace-le s'il est usé
	La taille du mandrin n'est pas la bonne	Utilise uniquement un mandrin de 1/2 po (13 mm)
	Le mandrin de la perceuse est endommagé	Consulte le manuel du fabricant de la perceuse
La perceuse surchauffe ou s'arrête pendant son utilisation	La perceuse n'atteint pas le couple minimal requis	Utilise une perceuse avec un couple plus élevé
	La perceuse est en vitesse élevée	Passe en vitesse BASSE
	On exerce une pression vers le bas trop forte	Réduis la pression
	La batterie est froide ou presque déchargée	Réchauffe la batterie et charge-la complètement avant de l'utiliser
	La perceuse est surchargée	Laisse la perceuse refroidir et respecte son cycle de fonctionnement
Les lames s'usent trop vite ou se cassent	Forage dans de la glace sale (sable, gravier, débris)	Évite la glace sale. Remplace les lames au besoin.
	Les lames sont mal installées	Remets les lames en place sous le support de lames.
	Les fixations des lames sont trop serrées	Serre bien, mais sans trop serrer.
	On a utilisé une visseuse à percussion ou le mode marteau	Utilise uniquement une perceuse standard en mode PERÇAGE.
La mèche de centrage est desserrée, tordue ou difficile à retirer	Vibrations normales pendant l'utilisation	Vérifie bien que tout est bien serré avant chaque utilisation. Resserre si c'est trop lâche.
	Les filets se grippent par temps froid	Applique une fine couche de lubrifiant sur les filets avant de les remettre en place.
	On a utilisé une force excessive ou une visseuse à percussion	N'utilise pas de visseuse à chocs. Ne serre pas trop fort.
La poignée auxiliaire est lâche ou ne tient pas en place	Le bouton de verrouillage de l'arbre n'est pas bien serré	Serre bien le bouton de verrouillage de l'arbre
	Le filetage est endommagé	Contacte le service à la clientèle pour obtenir des pièces de rechange
	La poignée auxiliaire est installée alors que la tête motrice est en marche	Enlève la poignée auxiliaire quand tu utilises une tête motrice équipée de ses propres poignées
Le bloc moteur ne se branche pas correctement	L'arbre de sortie ne correspond pas à l'adaptateur d'entraînement de la vis sans fin	Vérifie la compatibilité. Ne modifie pas le produit.
	La goupille ou le boulon de verrouillage n'est pas installé correctement	Aligne les trous et serre bien le bouton de verrouillage de l'arbre.
	Le raccord est desserré	Vérifie et resserre toutes les fixations avant l'utilisation.
La mèche coupe de travers ou décentrée	La mèche centrale est tordue	Remplace la mèche pilote centrale
	Le support de lame est mal aligné	Remets en place et serre l'ensemble porte-lame
	On applique une pression vers le bas trop forte	N'exerce qu'une pression constante et uniforme
Les conditions de glace sont dangereuses	La glace est trop mince, fissurée ou instable	Ne perce pas la glace et ne marche pas sur de la glace instable. Respecte les consignes locales de sécurité sur la glace.
	La couleur de la glace indique qu'elle est fragile (glace grise ou translucide)	Ne marche jamais sur de la glace grise ou qui brille comme de la cire.



NOTRE PROMESSE AUX CLIENTS + GARANTIE LIMITÉE

PAR-DESSUS TOUT, All Season Power, LLC (« All Season Power ») vous est dédié, à vous, notre client. Nous nous efforçons de rendre votre expérience aussi agréable que possible. Malheureusement, il arrive qu'un produit Snow Joe®, Sun Joe®, Aqua Joe® ou Auto Joe® (« Produit ») ne fonctionne pas ou tombe en panne dans des conditions d'utilisation normales. Nous pensons qu'il est important que vous sachiez à quoi vous attendre de notre part. C'est pourquoi nous avons une Garantie Limitée (« Garantie ») pour nos Produits.

NOTRE GARANTIE :

All Season Power garantit que les produits neufs, authentiques, motorisés et non motorisés sont exempts de défauts de matériaux ou de fabrication dans le cadre d'un usage domestique ordinaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'achat ou de livraison par l'acheteur initial, utilisateur final, lorsqu'ils ont été achetés auprès d'All Season Power ou de l'un des vendeurs agréés d'All Season Power, avec une preuve d'achat. Étant donné qu'All Season Power n'est pas en mesure de contrôler la qualité de ses produits vendus par des vendeurs non agréés, cette garantie ne couvre pas les produits achetés auprès de vendeurs non agréés, à moins que la loi ne l'interdise. Si vous avez des questions sur la façon d'acheter auprès d'un vendeur autorisé, discutez avec nous à shopjoe.com/support ou appelez-nous au **1-866-225-9723**. Si votre produit ne fonctionne pas ou s'il y a un problème avec une pièce spécifique couverte par les termes de cette garantie, All Season Power choisira soit (1) de vous envoyer une pièce de rechange gratuite, (2) de remplacer le produit par un produit neuf ou comparable (qui peut inclure un produit remis à neuf, comme neuf) sans frais, ou (3) de réparer le produit. Comme c'est cool!

ENREGISTREMENT DU PRODUIT :

All Season Power vous encourage vivement à enregistrer votre produit. Vous pouvez vous inscrire en ligne à shopjoe.com/register, en discutant avec nous à shopjoe.com/support ou en appelant notre service à la clientèle au **1-866-225-9723**. Le fait de ne pas enregistrer votre produit ne diminuera pas vos droits à la garantie. Cependant, l'enregistrement de votre produit permettra à All Season Power de mieux répondre à vos besoins en matière de service à la clientèle.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA GARANTIE LIMITÉE :

La présente garantie est accordée par All Season Power à l'acheteur initial et au propriétaire initial du produit.

QU'EST-CE QUI N'EST PAS COUVERT ?

Cette garantie ne s'applique pas si le produit a été utilisé à des fins commerciales ou pour des applications non domestiques ou locatives. Cette garantie ne s'applique pas non plus si le produit a été acheté auprès d'un vendeur non autorisé. La présente garantie ne couvre pas non plus les modifications esthétiques qui n'affectent pas les performances. Les pièces d'usure comme les courroies, les tarières, les chaînes et les dents ne sont pas couvertes par la présente garantie et peuvent être achetées sur shopjoe.com ou en appelant le 1-866-225-9723.



Nous vous encourageons à utiliser des pièces de rechange et des accessoires **CERTIFIÉS AUTHENTIQUES** Snow Joe®, Sun Joe®, Aqua Joe® + Auto Joe®. Les dommages causés par l'utilisation d'autres pièces et accessoires sur votre produit ne seront pas couverts par la garantie. Les pièces et accessoires authentiques peuvent être trouvés et achetés ici en entrant le numéro de modèle de votre produit.

Lorsque vous enregistrez votre produit motorisé ou non motorisé auprès de All Season Power sur shopjoe.com/register, vous bénéficiez d'une couverture de garantie supplémentaire de 90 jours. De plus, vous aurez la possibilité d'acheter une extension de garantie au-delà de la garantie standard de 2 ans du fabricant. Vous avez le choix entre une, deux ou trois années d'extension de garantie par l'intermédiaire d'Extend, Inc. Des frais supplémentaires s'appliquent. Lorsque vous choisissez Joe®, vous n'achetez pas seulement une garantie prolongée ; vous achetez une tranquillité d'esprit totale en sachant que vous pouvez compter sur nos outils de premier ordre, notre soutien à la clientèle de premier ordre, notre couverture complète des produits et notre politique de retour sans tracas. Clavardez avec nous à shopjoe.com/support ou appelez-nous au **1-866-225-9723** 7 jours par semaine, de 10 h à 18 h (HNE). Nous sommes là pour vous aider !

Aucune garantie ne s'étend au-delà de celles énoncées dans le présent document. **TOUTE GARANTIE IMPLICITE APPLICABLE AUX PRODUITS, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, EST LIMITÉE À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE.** Certains États n'autorisent pas la limitation de la durée d'une garantie implicite, de sorte que la limitation ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous.

NOUS NE SERONS EN AUCUN CAS RESPONSABLES DES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU INDIRECTS RÉSULTANT D'UNE VIOLATION DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, D'UNE RUPTURE DE CONTRAT OU D'UNE RESPONSABILITÉ STRICTE. Certains États n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, de sorte que la limitation ou l'exclusion susmentionnée peut ne pas s'appliquer à vous. Cette garantie vous confère des droits légaux spécifiques et vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui varient d'un État à l'autre. Cette garantie remplace celles qui sont imprimées dans les manuels des produits.

AVIS IMPORTANT CONCERNANT VOS DROITS – À LIRE ATTENTIVEMENT

ENTENTE D'ARBITRAGE

LA PRÉSENTE CONVENTION D'ARBITRAGE (LA « CONVENTION ») RÉGIT LA MANIÈRE DONT SERONT RÉGLÉES TOUTES LES RÉCLAMATIONS À NOTRE ENCONTRE CONCERNANT CET ACHAT ET/OU L'UTILISATION DE NOS PRODUITS. LA PRÉSENTE CONVENTION ÉNONCE DES DROITS LÉGAUX IMPORTANTS. VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LA PRÉSENTE CONVENTION.

EN ACHETANT NOS PRODUITS AUPRÈS DE NOUS OU DE TOUT TIERS, VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE TOUT LITIGE ENTRE VOUS ET NOUS CONCERNANT CE PRODUIT SOIT RÉGLÉ PAR VOIE D'ARBITRAGE INDIVIDUEL EXÉCUTOIRE CONFORMÉMENT AUX MODALITÉS DE LA PRÉSENTE CONVENTION ET, À CE TITRE, VOUS RENONCEZ À VOTRE DROIT DE PARTICIPER À UNE ACTION COLLECTIVE OU DE REPRÉSENTER UN GROUPE DE CONSOMMATEURS DANS LE CADRE DE CES LITIGES. CETTE OBLIGATION D'ARBITRAGE ET CETTE RENONCIATION AUX RECOURS COLLECTIFS SONT SOUMISES À LA SECTION VII (APPLICATION AUX CONSOMMATEURS CANADIENS) CI-DESSOUS, QUI PRÉVAUT EN CAS DE CONFLIT. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS CES MODALITÉS, VOUS DEVEZ RETOURNER LE PRODUIT DANS LES (30) JOURS SUIVANT SA RÉCEPTION.

LOI APPLICABLE; CONSENTEMENT

Le présent contrat est régi par la législation en matière d'arbitrage de la province ou du territoire canadien où vous résidez, ainsi que par les lois de cette province ou de ce territoire et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent, sans égard aux principes de conflit de lois. En conservant le produit au-delà de trente (30) jours à compter de la date de réception, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté d'être lié par le présent contrat. Si vous n'acceptez pas le présent contrat, vous devez retourner le produit dans les trente (30) jours suivant sa réception pour obtenir un remboursement intégral du prix d'achat. Le présent contrat, y compris la disposition relative au choix de la loi applicable ci-dessus, est assujéti à la section VII (Application aux consommateurs canadiens) ci-dessous, qui prévaut en cas de conflit.

I. RÉOLUTION PAR ARBITRAGE EXÉCUTOIRE.

Toute réclamation ou tout litige entre vous et nous, ou l'une de nos filiales ou sociétés affiliées, nos agents ou représentants, découlant de ou lié de quelque manière que ce soit au produit ou au présent contrat, sera réglé par voie d'arbitrage définitif et exécutoire (sous réserve de la section VII ci-dessous). Cette obligation d'arbitrage s'applique, que la réclamation ou le litige porte sur un délit civil, une fraude, une fausse déclaration, la responsabilité du fait des produits, une négligence, une violation d'une loi ou toute autre théorie juridique. Vous reconnaissez et acceptez expressément de renoncer à votre droit d'intenter une poursuite fondée sur de telles réclamations ou différends et de faire trancher cette poursuite par un juge ou un jury. Nonobstant ce qui précède, l'une ou l'autre des parties peut demander à un tribunal compétent une mesure injonctive d'urgence ou toute autre mesure équitable, uniquement dans le but de prévenir un préjudice irréparable en attendant l'arbitrage, sans pour autant renoncer à son droit à l'arbitrage du différend sous-jacent.

II. RENONCIATION À LA PARTICIPATION À UNE ACTION COLLECTIVE.

Tous les arbitrages en vertu de la présente entente seront menés à titre individuel (et non collectif) (sous réserve de la section VII ci-dessous), et l'arbitre n'aura pas le pouvoir d'accorder une réparation collective. Vous reconnaissez et acceptez que le présent accord vous interdit expressément d'engager une procédure d'arbitrage en tant que représentant d'autrui ou de vous joindre à toute procédure d'arbitrage intentée par une autre personne. Vous reconnaissez et acceptez également que vous renoncez à votre droit d'agir à titre de représentant, de procureur général privé ou à tout autre titre représentatif, et/ou de participer en tant que membre d'un groupe de demandeurs à toute poursuite intentée contre nous et/ou des tiers liés.

III. PROCÉDURES D'ARBITRAGE.

A. Avant d'entamer toute procédure d'arbitrage en vertu du présent contrat, vous devez d'abord nous soumettre la réclamation ou le litige en appelant notre représentant au numéro sans frais 1-866-225-9723 et en fournissant tous les renseignements demandés. Il se peut que vous deviez nous fournir une déclaration écrite exposant la nature de votre réclamation ou de votre litige. Nous disposerons de quarante-cinq (45) jours à compter de la réception de cet appel (ou de cette déclaration écrite) pour régler cette réclamation ou ce différend (« période de règlement »). Si votre réclamation ou votre différend n'est pas réglé au cours de la période de règlement, vous pouvez entamer une procédure d'arbitrage conformément aux modalités du présent accord.

B. L'arbitrage de toute réclamation ou de tout litige en vertu du présent contrat sera mené conformément aux Règles d'arbitrage canadiennes de l'Institut canadien de règlement extrajudiciaire des différends (ADRIC) alors en vigueur. Ces règles et procédures sont disponibles sur le site Web de l'ADRIC à l'adresse www.adric.ca.

C. L'arbitre ne mènera pas d'arbitrage collectif; c'est-à-dire qu'il ne vous permettra pas d'agir à titre de représentant, de procureur général privé ou à tout autre titre représentatif pour le compte d'autrui dans le cadre de l'arbitrage.

D. L'arbitrage de toute réclamation ou de tout litige découlant de la présente entente se déroulera dans la province ou le territoire du Canada où vous résidez; toutefois, pour les réclamations d'un montant inférieur ou égal à 25 000 \$, vous pouvez choisir de mener l'arbitrage par téléphone ou par vidéoconférence, auquel cas aucune comparution en personne ne sera requise.

E. **ARBITRAGE COLLECTIF.** Si vingt (20) réclamations similaires ou plus sont déposées contre nous au cours d'une période de quatre-vingt-dix (90) jours (« dépôt collectif »), l'ADRIC administrera le dépôt collectif dans le cadre d'une procédure coordonnée. L'ADRIC sélectionnera jusqu'à dix (10) réclamations qui serviront de procédures indicatrices et qui seront résolues en premier. Les résultats des procédures indicatrices ne lieront pas les autres demandeurs, mais pourront être utilisés par les parties pour faciliter le règlement. Aucune autre réclamation relevant de la soumission en masse ne sera administrée ou soumise à l'arbitrage tant que les procédures indicatrices seront en cours. Tous les délais de prescription applicables seront suspendus pendant toute période de suspension prévue par la présente section. Cette disposition ne limite pas votre droit individuel à l'arbitrage.

F. **ADMINISTRATEUR DE REMPLACEMENT.** Si l'ADRIC n'est pas en mesure ou ne souhaite pas administrer une réclamation en vertu de la présente entente, les parties s'entendent mutuellement sur une autre institution d'arbitrage neutre; à défaut d'entente, l'administrateur est nommé par un tribunal compétent de la province ou du territoire où vous résidez.

IV. FRAIS.

Tous les frais administratifs liés à la procédure d'arbitrage engagée en vertu de la présente entente sont les suivants :

A. Si la réclamation ou le différend faisant l'objet de la procédure d'arbitrage est inférieur à cinq mille dollars (5 000 \$ CA), votre part des frais administratifs ne dépassera pas cent dollars (100 \$);

B. Si la réclamation ou le différend faisant l'objet de la procédure d'arbitrage se situe entre cinq mille dollars (5 000 \$ CA) et cinquante mille dollars (50 000 \$ CA), votre participation financière aux frais administratifs ne dépassera pas trois cents dollars (300 \$); et

C. Si la réclamation ou le différend faisant l'objet de la procédure d'arbitrage dépasse 50 000 \$ CA, votre responsabilité financière à l'égard des frais administratifs sera conforme au barème des frais alors en vigueur pour l'ADRIC (ou tout autre administrateur applicable en vertu de la section III).

D. Chaque partie assumera les honoraires et les frais de ses propres avocats, experts et témoins.

V. PETITES CRÉANCES.

Si une réclamation relève de la compétence d'un tribunal des petites créances, l'une ou l'autre des parties peut choisir de porter la réclamation devant ce tribunal plutôt que de recourir à l'arbitrage. Tout litige ne pouvant être tranché dans le cadre de la compétence d'un tribunal des petites créances sera résolu par arbitrage exécutoire, tel que décrit dans les présentes

et conformément aux modalités de la présente entente. Tout appel d'un jugement rendu par un tribunal des petites créances sera résolu par arbitrage exécutoire selon les modalités de la présente entente.

VI. DIVISIBILITÉ.

Si une disposition du présent contrat est déclarée ou jugée illégale, inapplicable ou nulle, cette disposition ne sera sans effet que dans la mesure où elle est jugée illégale, inapplicable ou nulle, et le reste de la disposition ainsi que toutes les autres dispositions demeureront pleinement applicables.

VII. APPLICATION AUX CONSOMMATEURS CANADIENS.

A. Définitions. Aux fins de la présente section VII, le terme « consommateur canadien » désigne une personne qui achète ou utilise le produit principalement à des fins personnelles, familiales ou domestiques et qui, au moment du litige, réside au Canada.

B. Clause de sauvegarde. Aucune disposition du présent contrat n'oblige un consommateur canadien à soumettre un litige à un arbitrage obligatoire préalable au litige, ni ne le prive de son droit d'intenter ou de participer à un recours collectif, dans la mesure où une telle exigence ou renonciation est interdite, restreinte ou rendue nulle par la législation applicable en matière de protection des consommateurs de la province ou du territoire de résidence du consommateur canadien, y compris, sans s'y limiter, la Loi sur la protection du consommateur (Québec), la Loi de 2002 sur la protection des consommateurs (Ontario), la Loi sur la protection des consommateurs (Alberta), la Loi sur la protection des consommateurs et les pratiques commerciales (Saskatchewan), la Loi sur les pratiques commerciales et la protection des consommateurs (Colombie-Britannique), dans chaque cas telles que modifiées, réadoptées ou remplacées de temps à autre (y compris, pour plus de certitude, toute loi de remplacement en matière de protection des consommateurs d'une province ou d'un territoire), ainsi que toute loi équivalente de toute autre province ou de tout autre territoire. Dans la mesure où une disposition de la section I ou de la section II entre en conflit avec ces lois, cette disposition est nulle et inapplicable uniquement dans cette mesure, conformément à la section VI (Divisibilité), et n'affectera pas l'applicabilité du reste de la présente entente. Le présent paragraphe B ne s'applique que tant que, et uniquement dans la mesure où, la législation applicable en matière de protection des consommateurs décrite ci-dessus demeure en vigueur et ne peut être légalement modifiée ou faire l'objet d'une renonciation par entente.

C. Effet de la clause de sauvegarde. Lorsque le paragraphe B s'applique, un consommateur canadien conserve le droit d'intenter ou de participer à une procédure, y compris un recours collectif, devant un tribunal compétent de sa province ou de son territoire de résidence. Aucune disposition de la présente section VII n'empêche un consommateur canadien de convenir, après la survenance d'un litige, de soumettre ce litige à un arbitrage exécutoire conformément aux sections I à V du présent accord.

D. Aucune atteinte aux droits légaux. Aucune disposition du présent entente, y compris sa clause de choix de la loi applicable, n'a pour but ni n'a pour effet de priver un consommateur canadien de toute protection accordée par les dispositions impératives de la législation en matière de protection des consommateurs de sa province ou de son territoire de résidence, y compris tout droit de saisir un tribunal que cette législation préserve.

E. Conflit. En cas de conflit entre la présente section VII et toute autre disposition du présent contrat, la présente section VII prévaudra en ce qui concerne les consommateurs canadiens.

All Season Power LLC
794 School House Road
New Castle, DE 19720

Entrée en vigueur : janvier 2026



shopjoe.com